

# Sur le territoire du CLSC Basse-Ville Le froid et la faim tenaillent des mineures enceintes

Tandis que les gouvernants se désolent du faible taux de natalité au Québec, des adolescentes enceintes traînent leur grossesse pendant neuf longs mois, sans un sou en poche, courant les abris de fortune et le ventre creux malgré leur état.



par  
Monique  
GIGUÈRE

Le drame des mineures enceintes, c'est l'absence de statut. Entre le début de la grossesse et l'accouchement qui marque leur émancipation, elles ne sont plus, avec leurs besoins accrus de futures mamans, ni tout à fait des enfants pour les parents, ni encore des adultes pour l'État.

C'est sur le territoire du CLSC Basse-Ville où, bon an mal an, 25 adolescentes deviennent mères, que la situation des mineures enceintes est particulièrement aiguë. Avec une dizaine d'adolescentes suivies par année au CLSC, dont la moitié se retrouve dans la rue complètement démunies, l'équipe de grossesse juvénile, au lieu de travailler pour l'ensemble de la clientèle, se voit contrainte de consacrer l'essentiel de son temps et de son énergie à dépanner des mineures dépourvues et désespérées.

« Quand une adolescente enceinte de 12 semaines se présente, qu'elle n'a pas de toit, plus de sous et qu'elle n'a pas mangé depuis deux jours, il faut parer au plus pressé », expliquent Pascale Cholette, Colette Lavoie, Gemma Pelletier et Fleurette Landry, respectivement médecin, organisatrice communautaire, nutritionniste et coordonnatrice au CLSC Basse-Ville, au cours d'une entrevue pour exposer au SOLEIL les difficultés insoupçonnées que vivent les mineures enceintes des milieux défavorisés. « Le CLSC court partout en quête de dépannages, précisent-elles, de la Saint-Vincent-de-Paul à l'Armée du salut en passant par

la Maison Revivre et les petites soeurs bleues de l'Amour infini, pour trouver de la nourriture, des meubles, des couvertures, un peu d'argent. »

## Deux ou trois jours sans manger

« J'en ai sauté des repas. Il m'est même arrivé de passer deux ou trois jours sans manger pendant ma grossesse », confirme Nancy Quirion, mère d'un poupon de 14 mois, qui s'est trouvée enceinte à l'âge de 14 ans. Non seulement Nancy n'a pas toujours mangé à sa faim pendant sa grossesse malgré les nombreux repas pris chez sa mère, mais elle a aussi eu froid.

Partie de la maison après deux mois et demi de grossesse, elle a habité deux autres mois dans une famille asiatique. Puis, grâce à ses maigres économies, elle a loué un appartement pour préparer la venue de l'enfant. « Seule, je ne chauffais presque pas pour épargner, confie-t-elle, mais quand le bébé est arrivé, j'ai chauffé pour deux, je n'avais pas le choix. » En fait, elle a tellement chauffé qu'avec le loyer, les meubles, la layette et l'électricité, elle s'est endettée de \$3,000 auprès du CLSC, de sa mère et d'amis.

Maintenant émancipée aux yeux de l'État depuis la naissance de Chau-phongvan, Nancy arrive juste, mais elle et son bébé ont au moins un toit et de quoi manger. D'un état de complet dénuement avant l'arrivée de Phong, elle touche aujourd'hui \$662 par mois de l'aide sociale. « Quand je reçois mon chèque, explique-t-elle en entrevue, je mets d'abord de la nourriture dans la garde-manger et le frigo, puis je dépose le reste pour le chauffage, l'électricité et le téléphone. » En fait, si Nancy n'avait pas à rembourser les dettes



Maman à 15 ans, Nancy songe à donner un petit frère ou une petite sœur à Phong dans un an ou deux, quand elle aura fini de payer ses dettes.

contractées pendant sa grossesse, elle se sentirait presque riche. Issue d'une famille de sept enfants, placée en famille ou foyer d'accueil à trois reprises, elle sait modérer ses exigences.

## \$20 par mois pour manger

A l'instar de Nancy, Martine Hélène Larivière a aussi eu faim pendant sa grossesse. Elle sortait tout juste de l'adolescence et tout droit de huit centres d'accueil quand elle est devenue enceinte de Mario à 18 ans. D'une allocation de plus de \$300 pour jeunes en foyer-pension avant sa majorité, elle a vu son chèque fondre à \$188 après celle-ci, puis haussé à \$517 au début de sa grossesse. Avec les \$178 de Mario, la future maman aurait pu se nourrir convenablement, mais à cause d'un compte d'électricité resté en souffrance, sa prestation d'aide sociale a été rognée de \$160 par mois pour rembourser Hydro-Québec. « J'ai demandé qu'on attende après ma grossesse pour me couper, mais l'agent d'aide sociale a refusé », souligne-t-elle. Si bien qu'une fois le loyer, l'électricité et le chauffage payés, il lui restait à elle et Mario pour manger \$20 par mois.

« Mario se privait pour moi, rappelle-t-elle. Malgré cela, j'ai passé des journées sans manger.

Des fois, j'étais deux jours d'affilée au lait et aux vitamines. Par chance que le CLSC était là. » En effet, pendant cette période cruciale pour Martine Hélène, le CLSC a réussi l'exploit de lui faire livrer par la Saint-Vincent-de-Paul deux épiceries d'au-delà de \$100 par mois. Ramassant son courage à deux mains et mettant toute fierté de côté, Martine Hélène est elle-même allée frapper aux portes des églises. Et pas inutilement puisque au moins une paroisse, Notre-Dame-de-Grâce, l'a pourvue un temps en bons d'épicerie de \$25.

## Pas acceptable

La situation de certaines futures mamans est si critique que Gemma Pelletier, la nutritionniste du CLSC, soupire de soulagement quand une adolescente enceinte lui dit avoir avalé un hot-dog dans sa journée. « C'est un apport calorique. Elle a au moins mangé », se console-t-elle.

Denise Bédard, directrice des services professionnels et de réadaptation à La Clairière, est plus exigeante. « C'est pas acceptable dans une société d'abondance comme la nôtre que des femmes enceintes aient faim. C'est inadmissible », lance-t-elle. « Le jour même de l'accouchement, poursuit Denise indignée, j'ai vu de

jeunes mères sur leur lit d'hôpital éplucher les petites annonces dans les journaux pour trouver un toit. Ça n'a pas d'allure. Certaines n'ont même pas l'argent nécessaire pour se procurer des serviettes hygiéniques. Et dès leur sortie d'hôpital, elles s'en vont faire la queue devant un centre Travail-Québec pour obtenir l'aide sociale. »

L'injustice entre mineures et majeures se perpétue jusque dans les centres d'accueil. Pendant 12 ans à La Clairière, la mineure hébergée, comme la majeure, touchait \$125 par mois à la naissance de son bébé. Depuis juillet, cette allocation a été supprimée aux mineures. Mais à Québec seulement et à Sherbrooke. A Montréal, les mineures hébergées au centre Rosalie-Jetté et au Elizabeth House continuent de la toucher, assure la directrice des services professionnels à La Clairière.

« En centre d'accueil comme dans leur milieu naturel, les mères mineures sont assises entre deux chaises, insiste de nouveau Denise Bédard. Elles ne sont considérées ni comme adultes, ni comme adolescentes puisque leurs parents n'ont plus d'obligation envers elle. Cela, dit-elle, a un nom. Ça s'appelle de la ségrégation. »

La sous-alimentation des adolescentes enceintes n'est pas sans conséquences. Une étude menée par le CLSC Basse-Ville révèle qu'avec 71,7 mortalités pour 10,000 habitants sur son territoire, le taux de mortalité infantile y est trois fois et demie plus élevé que le taux québécois. De même, la proportion de bébés de poids insuffisant à la naissance dépasserait largement la moyenne provinciale.

Pour remédier au plus urgent, l'équipe de santé recommande de ne pas attendre l'accouchement pour reconnaître l'adolescente comme émancipée, mais de la considérer comme indépendante dès la preuve de maternité de sorte que, pendant sa grossesse, elle ait accès à l'aide sociale et aux barèmes de familles monoparentales.

L'attitude de l'État envers les mineures enceintes ressemble étrangement à de l'acharnement, estime Colette, Denise, Gemma, Pascale et Fleurette, toutes cinq chaque jour aux prises avec ces problèmes tant à La Clairière qu'au CLSC Basse-Ville. Selon elles, pour que cesse toute discrimination, les mineures enceintes doivent être considérées sur un pied d'égalité avec les majeures.

# Elles font des bébés pour vivre leur propre vie

« Je me trouvais prête à avoir un enfant. Je suis contente de ne pas m'être fait avorter et d'avoir eu mon bébé. On s'endure bien ensemble. »

Nancy Quirion avait 14 ans quand elle s'est trouvée enceinte et ce n'était pas vraiment un accident. « Je ne prenais pas de moyens de contraception, avoue-t-elle en entrevue, mais je lui disais de faire attention. »

Non, Chau-phongvan n'est pas un accident. Mais il n'est pas non plus un bébé planifié. Il est un bébé de l'époque pré-anticonceptionnelle. « Je n'avais pas prévu tomber enceinte, confie Nancy, mais quand j'ai appris que j'attendais un bébé, j'ai ressenti beaucoup de fierté. Je ne regrette rien. Je n'ai jamais rien regretté. »

Comme beaucoup d'autres mères adolescentes sur le territoire du CLSC Basse-Ville, Nancy Quirion pratique une contraception intermittente, refuse l'avortement et rejette le recours à l'adoption.

## Pourquoi je tuerais le bébé?

Si Nancy est contre l'avortement, « ce n'est pas à cause de l'adoption », comme elle prend soin de le préciser le regard en coin. Non, ce serait plutôt parce qu'au fond, il y a longtemps qu'elle avait envie d'un enfant. Comme Martine Hélène d'ailleurs, à 19 ans mère d'un bébé de

trois mois et déjà enceinte d'un deuxième. A cette différence près que pour la mère de Jason, avortement égale meurtre. « Si je fais l'amour à jeun pour mon plaisir et que je deviens enceinte par négligence, je ne vois pas pourquoi je tuerais le bébé », professe-t-elle avec conviction. Deux circonstances seulement échappent à sa condamnation: le viol et la malformation.

La vérité, c'est que depuis le jour où elle est partie de chez sa mère à l'âge de 12 ans pour hanter les centres d'accueil, Martine Hélène l'avoue candidement, elle souhaitait avoir un bébé comme pour se prouver que la mère dont son enfance avait rêvé, ça pouvait exister. « J'avais personne, je voulais construire ma vie toute seule, pas faire ce que ma mère

avait fait avec moi », explique-t-elle son nouveau-né dormant doucement dans ses bras.

## La clé, c'est la maternité

L'enfant, c'est en fait ce qui compte le plus pour ces jeunes mamans de milieu défavorisé dont Colette Lavoie, du CLSC Basse-Ville, dit qu'à 14 ans, certaines ont une maturité comparable à celle de filles de 20 ans dans les couches assises. « Ma première préoccupation, c'est mon enfant, déclare spontanément Nancy. Rien ne va me séparer de lui. Même si je tombais follement amoureuse, je ne le laisserais pas. J'ai tout ce que je veux avec mon bébé. »

Comme Martine Hélène, Nancy songe elle aussi à un deuxième bébé dans un an ou deux mais, remarque-t-elle sagement, « quand j'aurai repris le dessus financièrement, que j'aurai fini de payer mes dettes et que je serai bien avec mon gars qui restera avec moi ».

« La maternité dans les milieux défavorisés, c'est une clé vers l'autonomie », confirme le Dr Pascale Cholette. En effet, issues d'un environnement sous-scolarisé où le taux d'inactivité dépasse les 50 pour 100, les adolescentes voient en la maternité leur seule chance d'émancipation. « Faire sa vie, pour ces mineures sans avenir, se résume à quatre choses, précise Pascale: avoir son petit bébé, son chèque du BS, son petit logement et son chum. » Dans l'ordre.

## Va pas au CLSC, ils vont te faire avorter

Le bébé se retrouve donc au cœur de tout le débat. C'est lui la clé de l'aide sociale, de l'indépen-

dance maternelle. Rien d'étonnant alors à ce que les mineures enceintes des classes défavorisées se méfient tant des institutions. « Va pas au CLSC, ils vont te faire avorter. Va pas à La Clairière, ils vont te voler ton bébé », voilà les conseils que se passent les mineures entre elles.

« Le comportement de ces adolescentes est complètement irrationnel, déplore l'équipe de grossesse juvénile du CLSC. Elles vont préférer se passer de manger, vivre dans la rue ou coucher à l'Armée du Salut plutôt que de se laisser héberger à La Clairière. »

« J'ai une amie de 14 ans qui s'est fait enlever ses deux bébés par La Clairière », affirme on ne peut plus convaincue Nancy qui nourrit des craintes à l'égard des travailleurs sociaux depuis, qu'à l'âge de quatre ans et demi, elle a été sortie de son foyer et placée en famille d'accueil. Nancy croit que La Clairière a agi ainsi parce que sa copine a continué d'avoir des relations sexuelles pendant sa grossesse, ce qu'au passage elle dit trouver tout à fait normal. Pareille conviction n'émeut guère la directrice des services professionnels Denise Bédard qui en a entendu bien d'autres. « Tous nos placements sont faits avec l'accord des parents, soutient-elle. Notre but est de maintenir le lien mère-enfant. » Denise se souvient de ce qu'elle appelle « un cas extrême » où un enfant a été littéralement arraché des bras de sa mère parce que la vie du bébé était en danger. « Mais c'est tellement marginal », insiste-t-elle.

La méfiance des adolescentes à l'égard des intervenants sociaux repose sur toutes sortes de

peurs plus ou moins raisonnées, explique l'équipe du CLSC: peur d'un signalement au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ), peur de représailles, peur d'être jugées incompétentes pour élever un enfant, peur de se faire enlever le bébé, peur de se laisser convaincre de se faire avorter, peur de perdre le contrôle de leur vie.

« Les jeunes décodent tout ce qu'on dit comme des attaques contre elles, regrette le Dr Cholette. Des qu'on ouvre la bouche, on les chiale. C'est pourquoi, enchaîne-t-elle, il faut éviter de les bousculer. Nous tâchons simplement de leur ouvrir des portes. D'abord, de les aider à décider si oui ou non elles désirent poursuivre leur grossesse et, vers la 25e semaine, nous osons toucher un mot de l'adoption. Mais nous marchons constamment sur des oeufs, fait-elle observer, et notre influence est bien limitée. »

L'adoption, c'est en effet un sujet tabou pour la majorité de ces adolescentes qui ont conservé un souvenir fâcheusement impérisable de leurs nombreux placements en foyer ou centre d'accueil. « Un enfant, ça se donne pas », répètent-elles à qui veut l'entendre. « J'ai vu des filles se boucher les yeux pour ne pas voir un documentaire sur l'adoption », rappelle Denise Bédard.

Tout cela, valeur et préjugés réunis, fait que sur le territoire du CLSC Basse-Ville, on trouve l'une des plus fortes concentrations de mères adolescentes. En 1987, dix bébés sur 100 dans Saint-Roch, Saint-Sauveur et le quartier Champlain, naissaient d'une mère mineure, ce qui est le double du taux provincial.

Demain en B-7: L'adoption.



Dès la preuve de grossesse, la mineure devrait être considérée comme émancipée et avoir accès à l'aide sociale, estime Denise Bédard, de La Clairière, Fleurette Landry, Gemma Pelletier, Pascale Cholette et Colette Lavoie du CLSC Basse-Ville.

## Villa Salvador au Pérou

## Un bidonville qui se transforme en ville

Le Pérou traverse une crise sociale, économique et politique de première importance avec, en toile de fond, des maux plus chroniques comme la misère endémique, la marginalisation croissante et la multiplication des « narco-trafiquants » et des mouvements de guérillas. Ce pays donne l'impression d'être en proie à une lente dislocation. Notre collaborateur, Pierre Mouterde, qui visite pour LE SOLEIL quelques pays de l'Amérique du Sud, nous parle d'une expérience sociale et politique dans un bidonville.

LIMA, Pérou - Villa Salvador est située à 20 kilomètres de Lima à même le sable aride des derniers contreforts de la cordillère des Andes. Un grand bidonville de la périphérie où vivent pas moins de 300,000 personnes. Une ville, plutôt une ébauche de ville, née du désert il y a de cela plus de 17 ans et reconnue comme une expérience modèle de développement et d'organisation populaire.

par PIERRE MOUTERDE  
(collaboration spéciale)

Dimanche dernier, le 6 novembre, on clôturait solennellement la semaine des droits des enfants. Une fête organisée par l'atelier de théâtre de la municipalité. Jeux d'animation, musique, pièces de théâtre. Dans le parc de loisirs d'ou émerge du sable omniprésent, seulement quelques dalles de béton et un podium de fortune. Il y a là des familles entières. Des centaines d'enfants pieds nus, déguillés, batailleurs, rieurs qui se pressent pour assister au dernier spectacle du jour. Un spectacle traitant de la nécessité de la paix.

C'est Miguel Azcueta, le jeune maire de Villa Salvador, du Front de la gauche unie, qui s'est

chargé de présenter ce spectacle en faisant appel à l'un de ses dialogues pédagogiques dont il a le secret. « Pensez-vous, a-t-il demandé, qu'il pourra y avoir la paix au Pérou si nous avons faim? » « Non! », répond la foule d'enfants comme si elle participait à un jeu. « Pensez-vous, ajouta le maire, qu'il pourra y avoir la paix si vos parents sont sans travail et s'il n'y a pas d'école subventionnée, ni non plus de joie... Nous ici c'est à la paix que nous travaillons...Vive les enfants! »

Derrière lui, bondira un clown juché sur de hautes échasses qui ajoutera: « Maintenant, il faut entrer dans le monde des rêves et de la fantasia car ceux qui ne rêvent pas sont des hommes morts... »

La scène, dans sa simplicité



Villa Salvador est un bidonville qui se transforme lentement en ville.

même, a quelque chose de révélateur et en dit long sur la philosophie comme sur les idéaux politiques et culturels de ceux qui dirigent les destinées de Villa Salvador, à la longue un bidonville mais qui prêche par son histoire exemplaire.

## L'exode vers la ville

Car Villa Salvador est d'abord le fruit de cet exode massif et anarchique qui depuis une trentaine d'années, nécessités économiques obligent, draine vers les grandes villes d'Amérique du Sud, des milliers de paysans venus de la campagne ou de l'altiplano.

A Lima et ses alentours vivent ainsi près de deux millions de personnes, soit un tiers de la population totale, dans ce qu'on appelle ici pudiquement des « pueblos juvenes » (des villes jeunes). Ce sont en fait des bidonvilles qui se sont peu à peu dressés et étendus à l'orée de la ville sans autorisation et bien souvent en dépit de la répression policière.

Villa Salvador fait cependant figure de cas à part. Non seulement parce que son histoire a commencé dans un lieu absolument inhospitalier, à cause de cette mer de sable immense et suffocante, mais aussi parce qu'au fil des années, elle a pu se doter d'une organisation populaire d'une grande efficacité.

Il y a 17 ans, il n'y avait ni arbre, ni électricité, ni eau. Pas âme qui vive. En l'absence d'une aide réelle des pouvoirs publics, ce sont les habitants eux-mêmes qui se sont organisés collectivement, conjuguant luttes revendicatives et autogestion populaire pour peu à peu bâtir une « ville » digne de ce nom.

Il n'y a aujourd'hui qu'une dizaine de kilomètres de route goudronnés. A l'horizon, on voit, se perdant dans les plis des dunes et les lacis des ruelles de sable, des alignements de maisons basses souvent inachevées, avec à la lisière encore beaucoup de cahutes de bambou tressé. Mais au moins, 80 pour 100 de la population peut bénéficier de l'électricité, de l'eau, cinq heures tous les deux jours, et d'un système d'évacuation des eaux usées. Des arbres ont été plantés (un demi-million) et pour que « Villa » ne se réduise pas à une cité dortoir, on a même prévu le développement d'un parc industriel qui devrait fournir dans les années à venir plus de 15,000 emplois.

## Democratie directe

Le plus remarquable reste pourtant la gestion commune et collective de cette « ville-bidonville », faite par et pour ces habi-

tants au travers du jeu de la démocratie directe et de la multiplication des organisations populaires. Plus de 700 personnes élues, représentant 105 groupes résidentiels différents, participent ainsi directement avec le maire à la gestion des innombrables problèmes quotidiens, sans oublier évidemment les multiples organisations populaires qui ont également voix au chapitre. C'est le cas des restaurants populaires et familiaux, du centre des mères, du groupe de distribution du verre de lait destiné aux enfants, des associations de jeunes (il y a 116,000 jeunes de moins de 16 ans à Villa Salvador), de la fédération autonome des femmes, etc.

Si tout bouge lentement à cause des débats et des délibérations, il n'en demeure pas moins qu'il s'est développé un étonnant

processus d'éducation collective et permanente, une gestion différente de la ville, une gestion faite « par et pour le peuple ». Symbole de cette politique: le taux de scolarisation. Alors que manquent encore tant d'éléments de base, il n'y a pas plus de trois pour 100 d'analphabètes à Villa Salvador.

## La gauche unie

Avec d'épaisses lunettes pour cacher quelques rides profondes au bord de petits yeux brillants et passionnés, c'est Miguel Azcueta qui parle: « C'est une expérience à travers laquelle une grande communauté a trouvé son identité. Villa Salvador est un des rares endroits au Pérou où il existe un espoir quant à son avenir et où, en dépit de la crise, le peuple sent la force de continuer. »

En fait, Villa Salvador a valeur de symbole: une expérience pi-

lote que pourrait bien généraliser la gauche unie si celle-ci arrivait en 1990 à gagner la majorité des suffrages, un embryon de ce pouvoir populaire que celle-ci aimerait pouvoir opposer à la crise, à la marginalité, en somme aux multiples difficultés qui déchirent aujourd'hui le Pérou. Cette expérience ne recoupe-t-elle pas d'ailleurs tant d'autres tentatives d'organisation populaire et sociale, comme ces profondes traditions communautaires enracinées dans les cultures hispaniques?

En fait, il y a là un germe. Une « solution possible » qui semblerait faire une relative unanimité, alors qu'au sein même de la gauche unie s'élevaient aujourd'hui tant de débats et de polémiques sur la manière de faire face à la crise et d'arriver au gouvernement comme au pouvoir...tout en y restant.



La situation sociale au Pérou s'est aggravée au cours des derniers jours alors qu'une série de grèves ont éclaté. Les policiers de Lima ont procédé à plusieurs arrestations.

## Les huit ans de Ronald Reagan

## L'un des grands présidents aux yeux des Américains

WASHINGTON - Après huit ans de reaganisme, les Américains sont en très grande majorité convaincus d'une chose: Ronald Reagan passera à l'Histoire comme l'un des meilleurs présidents de ce siècle.

par GEORGES DESCHODT  
de l'Agence France Presse

Cet homme qui, à 77 ans, est le président le plus âgé qu'aient connu les Etats-Unis, est parvenu en huit ans de pouvoir à rendre à ses compatriotes une fierté qu'ils avaient perdue, à retablir une prospérité économique rare dans l'Occident d'aujourd'hui et, tout en affirmant son attachement à la puissance militaire de son pays, à conclure avec l'URSS le premier vrai traité de désarmement de l'ère nucléaire, l'accord INF éliminant tous les missiles intermédiaires possédés par les deux grandes puissances.

Cela explique que son taux de popularité reste supérieur à 60 pour 100, fait rare pour un homme au pouvoir pendant si longtemps.

Ronald Reagan a fondé sa réussite sur deux principes: le laisser-faire à l'intérieur et l'affirmation de la puissance américaine à l'extérieur.

Dès son arrivée au pouvoir, le président s'est attaqué à deux fronts: réduction des impôts et

déréglementation de l'industrie américaine. L'objectif était de relancer l'économie en stimulant à la fois le pouvoir d'achat et l'initiative privée.

## Les chiffres parlent

Les chiffres parlent d'eux-mêmes: en huit ans, l'inflation a été ramenée de 10,8 à 3,4 pour 100 par an, le chômage de 10,8 à 5,6 pour 100, 18 millions d'emplois ont été créés et les taux d'intérêt ont diminué de plus de moitié. L'économie américaine a retrouvé la prospérité qu'elle avait perdue sous Jimmy Carter.

Certes, la médaille a son revers. Le déficit budgétaire est monté en flèche. Le déficit commercial a presque quintuplé. Ces deux nuages constituent une menace pour l'avenir, comme l'a montré la crise qui a failli emporter Wall Street en octobre 1987.

En outre, la prospérité Reagan s'est accompagnée d'un phénomène nouveau pour les Etats-Unis, l'apparition d'une classe de sans-logis, en raison en partie de la diminution des aides fédérales aux logements bon marché. On voit aujourd'hui dans les rues de Washington,

New York ou Los Angeles des mendians portant une pancarte « Homeless and hungry » (Sans-abri et affamé), spectacle rare il y a 10 ans.

Mais, pour la plupart des Américains, les impôts sont moins élevés que sous Carter, les maisons plus faciles à acheter et même si les salaires n'ont pas augmenté beaucoup plus que le coût de la vie, la menace du chômage s'est estompée et l'existence est dans l'ensemble plus aisée.

## Politique étrangère

En politique étrangère, le président a tout bonnement appliqué la vieille devise romaine « Si vis pacem para bellum » (si tu veux la paix prépare la guerre). Dès son arrivée à la Maison-Blanche, il a lancé un programme de réarmement des forces américaines sans précédent depuis la dernière guerre.

Mais, a-t-il affirmé maintes fois, c'est ce réarmement qui lui a permis de négocier avec l'URSS et d'aboutir au traité INF. Lui qui, en 1980, traitait l'Union soviétique d'« Empire du Mal » appelle aujourd'hui Mikhaïl Gorbatchev, qu'il a rencontré quatre fois, « mon ami ». Il n'aura toutefois pas eu le temps de conclure avec Moscou le second traité de désarmement

negocié par les deux grands, celui visant à une réduction de moitié de leurs arsenaux stratégiques (START).

Ronald Reagan n'a pas hésité à utiliser la force militaire en envoyant en 1983 les Marines « libérer » la petite île de Grenade, dans les Antilles, ou un gouvernement marxiste avait pris le pouvoir, et en lançant en 1986 l'aviation américaine contre la Libye du colonel Mouammar Khadafi, accusé de soutenir le terrorisme. Critiquées à l'étranger, ces opérations ont été bien accueillies par le peuple américain qui y a vu la preuve de la force retrouvée du pays après l'échec du Vietnam.

Tout n'a pas été que succès: en Amérique centrale la politique de la Maison-Blanche n'a guère connu que l'échec. Le Nicaragua et le Panama gardent de la présidence de Reagan un goût amer.

Et l'Iran, qui joua pour beaucoup dans la défaite de Carter en 1980, faillit presque coûter son mandat à Reagan à cause du scandale de l'Irangan. Le président a néanmoins survécu à la tempête et les tournées électorales qu'il a faites pour appuyer la candidature de George Bush lui ont montré que l'Amérique profonde ne lui en voulait guère.



Reagan a bien réussi son numéro. Il quitte la scène en vainqueur.

# La grève des cégépiens... ...la leçon de Claude Ryan

Le temps presse de plus en plus pour l'Association nationale des étudiantes et étudiants du Québec (ANEEQ). Le ministre de l'Enseignement supérieur, M. Claude Ryan, ne leur a encore rien proposé et, pendant ce temps, leur mobilisation perd de son mordant, les groupes de grévistes risquant de décrocher un à un et de retourner à leurs cours.



par  
Richard  
HÉNAULT

## Les « améliorations ponctuelles »

Pour l'ANEEQ, il faut donc s'accrocher à quelque chose. Alors que le ministre en parle déjà depuis un certain temps, la possibilité d'« améliorations ponctuelles », dès l'an prochain, fera l'affaire.

Mais voilà que M. Ryan ne « collabore » pas. Il ne propose rien et retourne plutôt la balle dans le camp des étudiants. Qu'ils fassent des demandes précises.

Puis le ministère évalue ça. À \$465 millions, c'est beaucoup trop cher, évidemment. Cette année, par exemple, l'ensemble des mesures ponctuelles se sont traduites par le versement de \$28 millions additionnels dans les poches des étudiants mais le tout s'est autofinancé par un transfert de fonds destinés aux bourses vers les prêts.

## Ferme mais pas dur

L'entourage du ministre qualifie son attitude de ferme et non de dure. Ferme, certes, car M. Ryan a l'appui de son parti et, probablement, de la population. Les citoyens, en effet, ne sont guère disposés à payer davantage d'impôts pour payer les études d'étudiants qu'ils considéraient comme assez choyés.

Le ministre enjoint les leaders étudiants d'attendre la réforme du régime. Il les assure qu'elle tient compte de leurs revendications des dernières années.

Probablement tiendra-t-elle aussi compte de la hausse des frais de scolarité que M. Ryan a réussi à faire accepter par son parti, récemment. C'est ce que soutenait cette semaine, le porte-parole de l'opposition, M. François Gendron: il y aura échange entre le régime des prêts et

bourses et les frais de scolarité. **Faire un maître**

Le ministre Ryan veut-il humilier les étudiants en ne leur proposant rien dans l'immédiat et en observant leur mobilisation commencer à s'effriter? Oui et non, sans doute. Depuis son arrivée à la direction des ministères de l'Éducation ainsi que de l'Enseignement supérieur et de la Science, il a, à maintes reprises, démontré qu'il doit mener et qui mène.

Il n'allait certainement pas céder devant quelques petites « grévettes ». D'autant plus qu'il n'est pas seul à décider. Ce n'est pas de tout repos de convaincre le Conseil du trésor et le cabinet d'un gouvernement libéral de délier les cordons de sa bourse pour l'éducation.

Mais M. Ryan n'ira pas jusqu'à humilier complètement les étudiants. Ce qu'il veut, c'est une leçon: on ne le fait pas céder sous la pression et il ne négocie pas avec le premier venu. Main-

tenant que le mouvement de débrayage a commencé à s'effriter, il faut s'attendre à ce qu'il propose prochainement quelque chose aux étudiants.

## Qui « gagnera »?

Ce ne sera pas la lune, sans doute une affaire de quelques millions. Et l'ANEEQ, elle, aura beau jeu pour clamer, comme elle l'a fait dans le cas du « début des négociations », que la grève a fait gagner quelque chose aux étudiants.

La réforme du régime suivra son cours, tel que tracé par M. Ryan, et ne s'appliquera qu'en 1990. Des améliorations seront cependant apportées l'an prochain, comme on le fait presque chaque année. Le ministre, lui, maintiendra qu'il n'a pas cédé.

À quoi aura servi la grève, alors? Tout simplement à connaître dès maintenant des améliorations ponctuelles dont on apprend normalement la nature lors de l'étude des crédits, au printemps.



Les cégépiens du collège F.-X.-Garneau étaient parmi les 55,000 étudiants québécois qui ont fait la grève.

## La remontée de Turner selon Claude Cossette

# Le débat certes, mais une foule d'autres petits détails

Le débat télévisé a eu un impact majeur sur la campagne électorale. C'est indéniable. Mais ça n'explique pas tout de la remontée des libéraux dans les sondages.



par  
Pierre  
PELCHAT

lystes politiques ont parlé d'un match nul, tout indique qu'une majorité de la population a donné la victoire au chef libéral, le mal aimé.

« Le seul indice réel sur lequel se base le monde ordinaire pour juger les chefs, c'est la crédibilité qu'ils peuvent inspirer. Pas uniquement par leurs arguments, leur logique, mais beaucoup plus par le ton employé, l'attitude, les gestes, le sens de la répartie, l'habileté. C'est là-dessus que se fonde le jugement », a observé M. Cossette, au cours d'une entrevue au SOLEIL cette semaine.

« On est tous un peu comme ça. Dans la vie de tous les jours, dans nos rapports professionnels, on juge les gens sur de petits détails », a-t-il poursuivi.

## Une question de perception

L'évaluation des chefs est aussi influencée par la perception que l'on en avait avant la confrontation devant les caméras. « On avait mis Turner tellement bas avant l'affrontement avec Mulroney et Broadbent. Cela a aidé les gens à pencher en sa faveur », a affirmé le communicateur.

Qu'on se rappelle les tentatives de putsch à la direction du Parti libéral et particulièrement les rumeurs d'une autre révolte de prétendus partisans de Jean Chrétien en pleine campagne électorale, peu de temps avant le débat télévisé.

Des reportages à la télé le montrait grimaçant de douleur, à cause d'une sciatique, lorsqu'il prenait place dans sa limousine. Et que dire des sondages qui lui donnaient une maigre cote de popularité personnelle de 10 pour 100. Il était difficile d'aller plus bas.

A l'inverse, Brian Mulroney était perçu comme celui qui dominait la situation avec des sondages lui donnant une avance quasi insurmontable et celui aussi qui avait écrabouillé John Turner lors du débat de 1984.

Quant à Ed Broadbent, on le voyait comme un chef sympathique et intègre mais avec des difficultés à s'exprimer en français, ce qui réduisait ses chances de séduire l'électorat québécois.

« Avant le débat, Turner était perçu comme un « loser » (perdant). Celui qui pinçait les fesses des femmes. Celui qui était poigné dans son parti. Lors du débat, il avait l'air plus frais par le choix de son habit. Par le ton de la voix, il était aussi plus vivant. Un de ses points forts a été de regarder la caméra et de parler directement aux auditeurs au lieu de fixer Mulroney », a expliqué M. Cossette.

## Un rôle appris

Par contre, l'expert en com-

munication n'a pas de bonnes notes pour le premier ministre sortant à la suite du débat en français. « Mulroney donnait l'impression de jouer un rôle appris. C'était sa faille principale. Il n'était pas assez lui-même. Ses conseillers en relations publiques lui avaient probablement dit de demeurer « low profile », de ne pas élever la voix et de rester digne comme un chef d'Etat », a-t-il observé.

M. Cossette va même jusqu'à faire une comparaison avec Robert Bourassa qui, en 1976, était critiqué pour son côté froid et mécanique, ce qui se traduisait par des déclarations apprises d'avance et aussi diffusées à l'aide de cassettes.

« Mulroney aurait dû régir davantage. Ça lui aurait donné plus de points. Il n'a pas senti qu'il y avait quelque chose qui se passait », a-t-il affirmé. Fait à noter cependant, le chef conservateur a été plus incisif lors du débat en anglais.

Somme toute, le débat télévisé a été le déclencheur de la remontée des libéraux. « Je ne suis pas prêt à dire que c'est juste le débat qui a provoqué ce revirement incompréhensible dans les sondages. C'est dû à plusieurs éléments qui s'additionnent », a affirmé M. Cossette.

Ainsi, la couverture du débat par la presse a redoré le blason de John Turner. Le débat a donné plus de crédibilité aux attaques du chef libéral contre le libre-échange en exploitant la peur. « Ce qu'on ne connaît pas fait toujours plus peur », a noté le professeur.

Cela sera-t-il suffisant pour permettre au chef libéral de remporter la victoire le 21 novembre? Il est difficile de le dire. Un point semble certain cependant. Sans une bonne performance au débat télévisé, les carottes étaient cuites et seraient restées très petites pour John Turner!



La performance télévisuelle plus importante que le contenu, selon le communicateur Claude Cossette, professeur à l'École des arts visuels de l'université Laval.



## Gil COURTEMANCHE

## Le système démocratique américain a perdu des plumes

Mercredi, à son arrivée à Washington, le président élu, George Bush, a rappelé aux Américains qu'ils vivaient dans « la plus vieille et la plus grande démocratie au monde ». Ce qu'il y a de fascinant, c'est qu'il le croit comme la grande majorité des Américains et des Occidentaux. Historiquement, George Bush a raison. La démocratie américaine a plus de deux cents ans. Quant à être la plus grande, cela fait partie des mensonges grossiers qui constituent le mythe américain. Car il n'y a aucun pays développé où la qualité de vie soit aussi médiocre, la violence aussi répandue, la pauvreté aussi aiguë, les sans-abri aussi nombreux, la sécurité sociale aussi déficiente et la vie démocratique nationale aussi moribonde.

Que seulement la moitié des Américains ait décidé de voter, la plus faible participation depuis 1924, n'est qu'un signe parmi d'autres. Que la moitié des électeurs ait choisi son candidat parce qu'elle n'aimait pas son adversaire en est un autre. Et ici, je parle d'aimer dans le sens de « J'aime Velveta ». Que même le très conservateur et patriote Barry Goldwater ait déclaré qu'il n'avait aucune idée de ce que proposaient les deux candidats pour l'avenir du pays est aussi très significatif.

En 1980, Ronald Reagan a été élu en promettant sur la Bible d'équilibrer le budget américain. En huit ans, la dette du gouvernement a triplé et George Bush a réussi à se faire élire sans dire un mot sur ce gouffre qui conditionne l'ensemble des économies des pays développés. Trente-sept millions d'Américains ne bénéficient d'aucune assurance médicale. Silence total. Depuis des années, les réacteurs nucléaires de Hanford, de Rocky Flats, de Fernald et de Savannah River qui appartiennent à des entreprises privées, mais qui travaillent exclusivement à la fabrication de l'arsenal nucléaire américain, polluent l'environnement, mettent en danger la vie des employés et, dans le cas de Hanford, la vie de milliers d'habitants. Le gouvernement le savait, les entreprises aussi, mais raison d'Etat oblige, on a tout camouflé. Tout cela est bien plus grave que l'accident de Tchernobyl et dans tout autre pays du monde aurait constitué un des enjeux importants de la campagne électorale. Mais pas dans « la plus grande démocratie du monde ».

Pour qu'on puisse parler de démocratie, il faut qu'il y ait des choix et des possibilités de changements. Aux Etats-Unis, le système démocratique est tellement perverti, tellement caricatural qu'il interdit les idées et le changement.

Cette semaine, l'hebdomadaire Newsweek qu'on ne peut accuser d'antipatriotisme publiait un article éloquent sur la Chambre des représentants, dont les membres sont élus tous les deux ans. Newsweek rappelait que sur 435 sièges, seulement 10 faisaient l'objet d'une contestation sérieuse. Dans 59 cas, le politicien sortant n'avait aucune opposition réelle, mais ces 59 représentants avaient amassé la jolie somme de \$14,8 millions auprès des lobbyistes, sommes qu'ils distribuaient à leurs camarades moins fortunés en échange de « considérations futures » comme on dit dans le monde du hockey. Quant aux 33 sénateurs qui tentaient d'être réélus, ils disposaient de \$102 millions, alors que leurs opposants n'avaient que \$38 millions.

Et de conclure Newsweek: La Chambre des représentants est devenue « un Congrès permanent », un club fermé qui n'accueille de nouveaux membres qu'en cas de décès ou de déménagement. Le résultat est aberrant: il y a deux ans, 98,5 pour 100 des membres de la Chambre ont été réélus, soit un taux de renouvellement plus bas que celui du Comité central du Parti communiste soviétique, où pourtant, les candidats n'ont pas d'opposition.

Pour l'élection présidentielle, le processus de sélection, puis les mécanismes de mise en marche, interdisent systématiquement toute forme de débat et encore plus d'originalité de la part des candidats. Pour remporter la mise en nomination de son parti lors des élections primaires, l'homme politique américain doit s'émasculer. Il doit faire appel et plaire à tellement de clientèles différentes aux intérêts souvent opposés qu'il est presque suicidaire de proposer un programme. Les idées étant interdites parce que dangereuses, il ne reste plus à l'aspirant-président qu'à présenter une image, une couleur, un son, un mot en espérant qu'à la roulette des symboles, il tombe sur le bon numéro.

Les médias dans tout cela jouent le jeu allègrement. Ils sont bien plus à l'aise dans l'image et l'analyse de l'image que dans la réalité. La télévision américaine a renoncé systématiquement à faire de l'information politique. Dans un monde où l'on croit qu'il y a un rapport entre « Miami Vice » et la réalité et que « Dallas » est le Texas, l'information, telle que nous l'entendons ici, n'est pas rentable. Si la démocratie n'est pas rentable, la démocratie ne peut être américaine. Quant à la presse écrite, pour concurrencer la télévision, elle s'est transformée depuis Watergate en agence de détectives privés, mesurant l'intelligence politique des candidats à leur capacité de cacher leurs liaisons amoureuses ou leurs citations empruntées.

La démocratie, dans le sens électoral du terme, ne peut exister s'il n'y a pas de choix. Choix entre des partis différents, choix entre des hommes différents. Il n'existe en fait aux Etats-Unis qu'un seul parti, comme en Union soviétique, c'est le parti des politiciens. Il y avait plus de différences entre Brian Mulroney et Joe Clark, lors du congrès à la chefferie, qu'il n'y en avait entre les démocrates et les républicains durant cette élection. Si « la plus grande démocratie au monde » ne peut qu'offrir le choix entre deux commerciaux télévisés, vive la dictature, elle au moins ne peut prendre de déguisement et peut être renversée.



George Bush reprend de vieux clichés.

# Près de 150 «organismes travail» pour aider les démunis

Les «organismes travail» sont peu connus même s'ils sont près de 150 au Québec voués, chacun à sa façon et pour diverses catégories de gens démunis, à la préparation au retour sur le marché du travail.

par YVES THERRIEN  
LE SOLEIL

De ces 17 organismes sans but lu-

cratif dans la région de Québec, 14 sont membres du Regroupement des organismes travail. Selon Mme Christiane Tessier, ex-

présidente du regroupement et directrice du Centre Étape de Québec, ces groupes ont en commun l'aide à la recherche d'un

emploi et à la réintégration du monde du travail en oeuvrant particulièrement auprès des démunis. Puisqu'ils fonctionnent par petites équipes et avec des clientèles cibles, ils peuvent offrir des services plus personnalisés.

«L'association existe depuis quatre ans, explique-t-elle au SOLEIL, mais nous avons vraiment pris notre rythme de croisière il y a un an. Certains organismes fonctionnaient depuis 10 ans, d'autres depuis deux ou trois ans. Il fallait trouver un moyen pour que chacun puisse conserver son autonomie et éviter la compétition en définissant nos groupes cibles et nos territoires. Ainsi, nous pouvons développer une complémentarité de services.»

Le regroupement avait aussi pour but de se faire connaître dans les Centres d'emploi du Canada, les centres Travail-Québec, les commissions scolaires, les commissions de formation professionnelle et les employeurs.

«Depuis janvier, souligne Mme Tessier, les groupes ont répondu à plus de 3,000 demandes qui ont conduit à quelque 1,500 placements. Nous n'avons pas de méthode miracle à offrir, mais nous aidons les gens à retrouver leur confiance en leur donnant des moyens d'affronter le monde du travail. Les résultats sont concluants.»

Chaque groupe a un champ d'action bien défini. «L'Arbre» s'occupe des déficients intellectuels; «L'Atelier de préparation à l'emploi», des femmes en situation de délinquance; «Centre action-travail», des assistés sociaux (hommes de 18 à 29 ans et femmes de 18 à 25); «Centre-Étape», des femmes démunies de plus de 25 ans; «Centre orientation travail», des personnes défavorisées et plus particulièrement des immigrantes; «Les commerces écoles» offre un programme d'intégration professionnelle pour les jeunes entre 17 et 30 ans; «Coup de pouce travail» s'adresse aux jeunes en difficultés financières âgés de 18 à 29 ans; «La croisée» intervient auprès des personnes handicapées de 16 à 65 ans; «Jonathan» pour les femmes en difficulté d'intégration; «La jonction» pour les adultes ayant eu des démêlés avec la justice; «Module jeunes travailleurs» pour les finissants de 16 à 20 ans et les décrocheurs; «Option travail» pour les jeunes ayant des problèmes d'intégration; «Passage travail Rive-Sud» pour les jeunes de la Rive-Sud de Québec; «Transition'elle» pour les femmes de la Rive-Sud. Le Centre-Étape (529-4779) est actuellement le point de chute pour contacter l'un ou l'autre des ces organismes.

Pour venir à bout des fléaux que sont le cancer, le diabète, l'arthrite, les maladies génétiques, ce sont des milliers d'expériences qu'il faut effectuer.

Tout près de chez vous, au Centre de recherche du CHUL, des scientifiques mènent des travaux de premier plan pour résoudre les grands problèmes de santé de notre temps.

## UNE EXPÉRIENCE À NE PAS RATER!

UNE EXPÉRIENCE ÉTONNANTE QUI VOUS CONDUIRA AU COEUR DE LA RECHERCHE

**Centre de  
Recherche  
du CHUL**

2705, boul. Laurier Sainte-Foy (Québec)

AU CENTRE DE RECHERCHE  
DU CHUL  
**LES PORTES  
DE LA  
RECHERCHE  
S'OUVRENT  
POUR VOUS**

LE DIMANCHE  
13 NOVEMBRE 1988,  
DE 13h00 à 16h30

Des guides vous feront visiter cinq laboratoires et vous expliqueront, à l'aide de présentations visuelles, en quoi consistent les travaux de recherche qui se font au Centre sur le cancer de la prostate, les maladies congénitales ou héréditaires, les problèmes d'infertilité, les maladies inflammatoires, le diabète, le sida, les maladies de l'œil, les maladies musculaires et les problèmes de santé mentale.

Vous ferez aussi connaissance avec les nouveaux outils des chercheurs, des équipements à la fine pointe de la technologie.

Cette activité portes ouvertes tient lieu et place de la réunion d'information annuelle du Centre hospitalier de l'Université Laval.

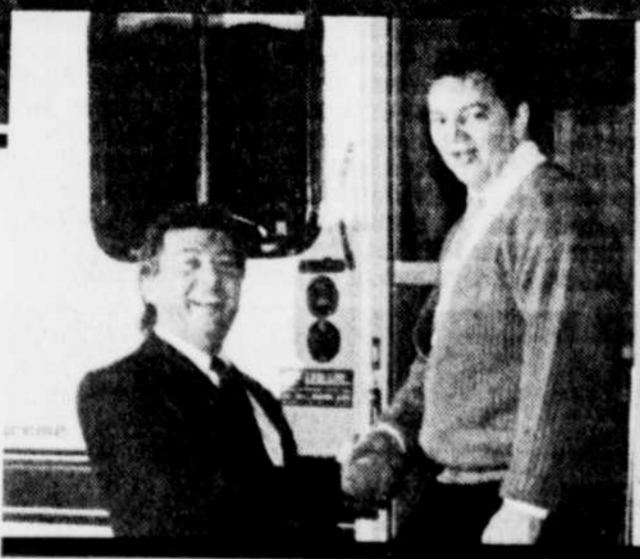
DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1988  
AU 15 JANVIER 1989

# INSTANT O'KEEFE

DES  
GAGNANTS  
ENCORE  
DES  
GAGNANTS!



GRATTEZ  
ET DÉCOUVREZ  
3 ILLUSTRATIONS  
D'UN MÊME PRIX  
ET VOUS POURRIEZ  
GAGNER CE PRIX



**LE PREMIER GRAND GAGNANT,  
Monsieur Gilles Lefebvre, accompagné de  
Pierre Quesnel de la Brasserie O'Keefe**

Au tour de M. Lefebvre de Charlemagne de prendre la route et de partir à l'aventure! Il gagne un des cinq véhicules Citation (valeur de 44 100 \$) de l'Instant O'Keefe II distribués par le Centre de roulettes motorisées Raymond Leblanc Inc. de Laval.



Alain PLOURDE  
— ST-ROBERT  
Gagnant d'une caméra  
vidéo 8 mm PENTAX



Diane SIGUIN  
— ST-JEROME  
Gagnante d'une caméra  
vidéo 8 mm PENTAX



Gerald LEVESQUE  
— REPENTIGNY  
Gagnant d'une caméra  
vidéo 8 mm PENTAX



Rita JONES et Guy DURAND  
— FERME-NEUVE  
Gagnant d'une caméra  
vidéo 8 mm PENTAX



Lorraine PLAMONDON  
— CHARLESBOURG  
Gagnante d'un téléphone  
Bell Cellulaire Motorola



Conrad BEAUDOIN  
— GATINEAU  
Gagnant d'un téléphone  
Bell Cellulaire Motorola

## À GAGNER

**5** motorisés Citation (21 pieds) équipés d'un bateau Zodiac Cadet 310 avec moteur Mercury 9.9.

**25** téléphones Motorola (modèle 4500 L) avec 100 minutes d'utilisation gratuites par mois pour une période de 6 mois.

**75** caméras vidéo 8mm PENTAX (PV-C850A) avec boîtier rigide.

**25 000** ensembles-cadeaux de 4 verres à bière. Valeur approximative de 19.95 \$ chacun.

Coupons-gratuits gratuits voir règlements dans les 33 centres de distribution O'Keefe. Résumé des règlements affiché chez les licenciés participants.

IL RESTE ENCORE DE NOMBREUX  
PRIX À GAGNER. À VOUS DE JOUER!

Grattez-en une!... **O'Keefe**



Maria De Koninck

### Reconnaissance universitaire à Maria De Koninck

Maria De Koninck devient la première titulaire de la Chaire d'étude sur la condition des femmes.

Agente de recherche pour différents ministères et organismes gouvernementaux, Mme De Koninck travaille depuis dix ans sur la question de la santé des femmes. Elle a entre autres participé à l'élaboration de la politique d'ensemble «Égalité et indépendance» du Conseil du statut de la femme. Elle a également publié plusieurs résultats de recherche sur la santé des Québécoises et travaillé en collaboration avec plusieurs regroupements de femmes. Elle a déposé, cet automne, une thèse de doctorat portant sur la césarienne.

Dans un communiqué, la division de l'information de l'université Laval précise que Mme De Koninck possède une expérience en enseignement. «Sa nomination devrait donner le coup d'envoi au développement de la Chaire d'étude sur la condition des femmes», estime-t-elle.

## Espoir pour les gens atteints de zona

MONTREAL — Les 30.000 Canadiens qui, annuellement, à la suite d'une infection par le virus du zona, se retrouvent aux prises avec des douleurs insupportables en raison de nerfs sensitifs endommagés, disposent depuis peu d'une crème susceptible de leur apporter un soulagement dans 70 pour 100 des cas.

par ROLLANDE PARENT  
de la Presse canadienne

La crème en question vendue sous ordonnance au Canada depuis janvier dernier sous l'appellation de Zostrix contient de la capsaïcine, substance extraite du piment rouge.

En conférence de presse, hier, le chef du service d'anesthésiologie de l'hôpital Saint-Luc, Hughes Germain, a indiqué que le nouveau produit remplacera avantageusement les antidépresseurs et antipsychotiques prescrits pour leurs vertus analgésiques aux personnes souffrant de douleurs post-herpétiques (à la suite d'un zona).

Chez les patients de moins de

40 ans, les douleurs post-herpétiques qui sont habituellement intenses, continues, cuisantes disparaissent habituellement après un certain temps. Elles sont plus tenaces chez les personnes âgées où elles persistent parfois sans relâche jusqu'à la mort.

On a remarqué que le médicament Zostrix semble diminuer et prévenir l'accumulation de la substance P (Pain, douleur) qui envoie des signaux de douleur des nerfs vers le cerveau.

La substance naturelle puisée dans le piment rouge, la capsaïcine, n'est pas nouvelle. Elle est contenue dans des produits anti-irritants procurant une sensation de chaleur.

Selon les explications fournies par Andrée Néron, pharmacienne à l'hôpital Saint-Luc, la capsaïcine provoque la libération de la substance P contenue dans les neurones.

Quatre applications quotidiennes de crème sont recommandées. Mais il ne faut pas s'attendre à ce que les douleurs disparaissent sur-le-champ, au contraire. Elles deviennent souvent plus vives. Le soulagement réel n'intervient que quelques jours plus tard, voire quelques semaines.

En raison de ces mauvais moments à passer, la pharmacienne Néron considère que tous les utilisateurs du médicament Zostrix doivent être suivis de très près par leur médecin qui verra à leur prescrire d'autres médicaments en attendant le soulagement qui se produira, dans des délais variables, dans 70 pour 100 des cas.

Chez les jeunes utilisateurs, le soulagement se produira après trois à cinq mois d'utilisation. Les plus âgés devront poursuivre et certains devront se faire à l'idée qu'ils auront à appliquer la crème la vie durant.

Pour le Dr Germain, la crème Zostrix constitue tout de même une grande amélioration comparative aux antidépresseurs et antipsychotiques.

Parce qu'ils sont difficiles à doser, ces derniers provoquent des effets secondaires désagréables d'étourdissement en plus de causer des interactions avec la nourriture et d'autres médicaments, a-t-il expliqué.

Mis au point par la société américaine GenDerm, la crème Zostrix est disponible aux États-Unis depuis deux ans, depuis 11 mois au Canada.

Un tube de 42,5 grammes (un petit tube de pâte dentifrice) coûte une vingtaine de dollars.



### Disparue

Le Service de police de Québec est à la recherche de Mme Solange Rodrigue, 32 ans, qui s'est enfuie de l'aile psychiatrique de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 24 octobre. Mme Rodrigue mesure 5'5 pieds, pèse 120 lbs, a les cheveux châtain très courts et les yeux bleus. Elle porte également de très petites boucles d'oreilles. Au moment de sa disparition, elle était vêtue d'un ensemble de jogging rose et de souliers bleus. Mme Rodrigue, qui présente des tendances suicidaires, aurait été vue le 9 novembre dans une banque de Limoilou. Toute personne pouvant fournir des informations au sujet de cette disparition est priée de communiquer avec le Service de police de Québec, au numéro 691-6001. Les informations reçues seront traitées de façon confidentielle.

# OÙ PLACER VOTRE ARGENT EN 1989? VENEZ NOUS VOIR



et la  
**CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC**  
présentent

## AU SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS

Épargnez 50%  
Achetez votre passeport  
dès maintenant à  
votre Caisse Populaire  
Desjardins participante

### PLANIFIER SES FINANCES ça se fait pas tout seul:

Venez rencontrer des conseillers qui sauront vous aider à y voir clair.

- notaires
  - planificateurs financiers
  - banquiers
  - assureurs
  - courtiers en valeurs mobilières
- Participez à la clinique de rapports annuels de Scotia McLeod.

### ScotiaMcLeod

Apprenez comment utiliser ces rapports pour faire des choix plus judicieux.

### Assistez aux nombreuses conférences.

- Perspectives économiques en 1989.
- Fonds mutuels
- Abris fiscaux
- Immobilier

### PARQUET DE LA BOURSE DE MONTRÉAL

- Achetez vos actions au Salon.
- Participez à l'animation d'un véritable parquet.
- NOUVEAU: un séminaire d'information sur les meilleures stratégies d'investissement.



### APPRENEZ À INVESTIR... de façon amusante!

Participez à une simulation boursière. Jouez au jeu géant de FRIK.

### INVESTIR DANS L'IMMOBILIER: une valeur sûre?

Venez magasiner sur place votre première maison, votre hypothèque, votre condominium.

Dialoguez avec des investisseurs de Québec qui ont réussi dans l'immobilier.

### QUEL ABRI FISCAL CHOISIR? Comment économiser de l'impôt?

Comparez les avantages des abris fiscaux dans le cinéma, les mines, les SPEQ.

LE SOLEIL



Télé 4



**24 AU 27 NOVEMBRE**  
**CENTRE MUNICIPAL DES CONGRÈS DE QUÉBEC**

JEUDI-VENDREDI-SAMEDI:

12h à 22h

PASSEPORT 4 JOURS: 6,50\$

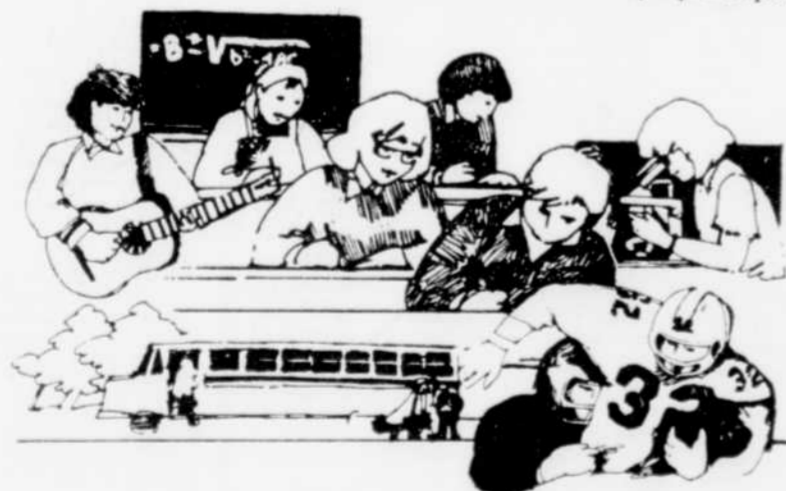
DIMANCHE:

12h à 18h

ÂGE D'OR - ÉTUDIANTS: GRATUIT

## Séminaire Saint-François

École secondaire et catholique privée pour garçons et filles



### Nos particularités:

- Cours secondaire, complet
- Options: Sciences pures, sciences humaines, arts
- Transport scolaire organisé par le Séminaire
- Cafétéria
- Pensionnat:
- pour garçons seulement
- chambres pour 5e secondaire
- Activités parascolaires et sportives organisées sur l'heure du dîner
- Football, cadet et juvénile

### Établissement:

Le Séminaire Saint-François est situé à Saint-Augustin, en bordure du Saint-Laurent, dans un site des plus favorables aux études.

### Admission:

- en 1er secondaire, examen 3 et 10 décembre 1988 à 8 heures.
- s'inscrire en téléphonant au 872-0611
- en 2e, 3e, 4e, 5e secondaires, les admissions se font après étude du dossier scolaire. Faire parvenir les bulletins des deux dernières années scolaires. S'inscrire avant le 31 janvier 1989.

**ADMISSION EN 1er SECONDAIRE**  
**3 ET 10 DÉCEMBRE 1988**

Séances d'information pour les parents les dimanches 27 novembre et 4 décembre à 14 heures.



**SÉMINAIRE ST-FRANÇOIS**  
4900, St-Félix, St-Augustin  
G3A 1X3, tél.: (418) 872-0611

## RETRAITÉS

# C'est justement le temps d'exiger.

PHASE 1  
complétée

PHASE 2  
occupation  
immédiate



## le manoir MANRÈSE

Venez visiter nos appartements modèles.

Heures d'ouverture:  
De 13 h à 17 h  
7 jours / semaine

Bureau de location:  
700, avenue Murray, Québec  
Tél.: 683-6438

Secteur Chaudière-Laporte sur la Rive-Sud

Les municipalités paieront pour leur promotion

BERNIÈRES — Les municipalités du secteur Chaudière-Laporte, sur la Rive-Sud de Québec, ont un peu hésité, mais elles sont enfin d'accord pour payer leur quote-part du budget de la Société de promotion économique de l'agglomération urbaine de Québec, en plus de maintenir leur participation au financement du Conseil économique local.

PAR GILLES PÉPIN LE SOLEIL

La discussion durait depuis quelques semaines, alors que débutait la préparation des budgets municipaux. Mais le débat s'est fait surtout, cette semaine, lors de l'assemblée mensuelle de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière. Les maires y ont témoigné d'une frustration ayant suivi l'acceptation de la loi relative à la création et au financement de l'organisme qui est maintenant chargé d'assurer la promotion de la région sur les plans national et international.

Les élus municipaux, qui auraient préféré en effet être consultés en ce qui concerne ce financement, ont néanmoins convenu unanimement de l'importance

d'une représentation unifiée et cohérente pour la région de Québec. Basée sur la valeur foncière uniformisée de chaque ville, la contribution des neuf municipalités du secteur Chaudière-Laporte représente environ \$69,700 pour l'année 1989. La contribution au Conseil économique local sera alors de \$105,000, soit \$5,000 de plus que le montant de 1988.

Quant à l'autre intervenant de la Rive-Sud au sein de la société, la MRC de Desjardins, la frustration ne semble pas avoir été aussi grande. Le directeur général de la Corporation de développement économique Pointe-Lévy, M. Bertrand Créte, déclarait au SOLEIL, cette semaine, n'avoir perçu aucune réaction. « La tâche qu'exercera désormais la société de promo-

tion régionale amènera de l'eau au moulin », dit pour sa part M. Créte.

Le vent est donc à l'optimisme chez les intervenants économiques de la Rive-Sud de Québec. C'est dans cette atmosphère que les nouveaux locaux du Conseil économique Chaudière-Laporte étaient inaugurés, cette semaine, à Bernières. Le président André Fortin y annonçait le début d'une campagne d'achat local, à laquelle participent 51 commerçants. Le « Passeport aux dollars » sera vendu dans les caisses populaires, du 15 novembre au 15 janvier, au prix de \$2 et il contiendra des coupons donnant droit à des rabais de plus de \$1,200.

POUR MIEUX CONSOMMER... Les pages "Consommation" du Mercredi. Un guide pratique pour une consommation plus rationnelle, un budget mieux géré et une meilleure protection du consommateur.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION 2436-5199 QUEBEC INC. Prenez avis que la compagnie/corporation "2436-5199 QUEBEC INC." demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC NO. 200-11-001215-881 Noe Surintendant: 036744 — 036745 COUR SUPERIEURE (en matière de faillite) Dans l'affaire de la faillite de: DENIS TREMBLAY (254 999 790), gérant et NICOLE GIRARD (262 397 136), caissière, tous deux domiciliés et résidant au 775, rue Principale, Saint-Etienne-de-Lauzon (Québec) G2S 2L0 DÉBITEURS Avis est par les présentes donné que Denis Tremblay et Nicole Girard, du 775, rue Principale, Saint-Etienne-de-Lauzon (Québec), ont fait cession de leurs biens le 2e jour de novembre 1988 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17e jour de novembre 1988 à 14 heures, à la Direction des Faillites, 112, rue Dalhousie, bureau 002, rez-de-chaussée, QUÉBEC (Québec).

JEAN-GERMAIN HUOT, LL. L., SYNDIC aux biens de Denis Tremblay et Nicole Girard 380, Grande-Allée est, Suite 240, Québec (Québec) G1R 2K2 (418) 848-8182

Le CENTRE HOSPITALIER JEFFERY HALE JEFFERY HALE'S HOSPITAL CENTER est à la recherche de personnel pour combler les postes suivants: Concours # 88-040: SECRÉTAIRE MÉDICALE (PATHOLOGIE) Temps complet permanent - Jour Concours # 88-050: SECRÉTAIRE (DIRECTION DES SOINS INFIRMIERS) Temps complet permanent - Soirée

Centre hospitalier Jeffery Hale Direction des ressources humaines 1250, chemin Ste-Foy Québec (Québec) G1S 2M6 (Ces postes sont également offerts aux personnes handicapées.)

CENTRE HOSPITALIER ST-AUGUSTIN APPEL D'OFFRES Projet: Centre hospitalier St-Augustin "Surveillance, contrôle, sécurité et portes"

Propriétaire: Centre hospitalier St-Augustin 2135, Terrasse Cadieux Beauport (Québec) G1C 1Z2 Architecte: Beilzie, Gallienne, Larose, Martin 132, rue St-Pierre Québec (Québec) G1K 4A7 Ingénieurs en mécanique, électricité: G3CM 3355, boul. des Grands Québec (Québec) G2J 1C8

Le Centre hospitalier St-Augustin, situé au 2135, Terrasse Cadieux à Beauport, demande des soumissionnaires pour le projet "Surveillance, contrôle, sécurité et portes". Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'ingénieur à partir du 10 novembre 1988, à 14h, contre un chèque visé à l'ordre du propriétaire "Centre hospitalier St-Augustin" ou argent comptant, remboursable pour document remis en bon état au plus tard sept (7) jours après le choix du soumissionnaire. Les soumissionnaires devront être accompagnés soit d'un cautionnement de soumissionnaire établi au montant forfaitaire équivalent à 10% du coût estimatif des travaux, valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant forfaitaire équivalent à 5% du coût estimatif des travaux, fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale est de 5% de la valeur du contrat. Les soumissions (l'original et deux copies), dans des enveloppes cachetées et adressées au soumissionnaire, seront reçues au Centre hospitalier St-Augustin, Services auxiliaires, à l'attention de monsieur Guy Gaudy, chef des Services auxiliaires, 2135, Terrasse Cadieux, Beauport (Québec) G1C 1Z2, jusqu'à 15h, heure en vigueur localement, le 25 novembre 1988, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure. Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant une licence en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction. Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix de leurs sous-traitants, des garanties qu'ils entendent exiger d'eux, de leur solvabilité et du contenu de leur soumission. Ils doivent s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis. Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ou ni aucune des soumissions reçues. Gaston Peilan Directeur général

APPEL D'OFFRES

PROJET: MODIFICATION DU SYSTÈME D'ALARME-INCENDIE

Propriétaire: Centre d'accueil Le Faubourg 925, av. Turnbull Québec, QC G1R 2X6 Ingénieurs: Marc Gauthier Consultants inc. 1135, av. des Érables Québec, QC G1R 2N3

Seuls les entrepreneurs électriciens, dont le bureau d'affaires est situé dans la province de Québec, sont admissibles à soumissionner. Les soumissionnaires pourront se procurer une copie complète des plans et devis au bureau de l'ingénieur "Marc Gauthier Consultants inc." à compter du mardi 15 novembre 1988, après avoir téléphoné seulement et contre un dépôt non remboursable de cinquante dollars (\$50) en chèque visé. La soumission de chacun des entrepreneurs devra être accompagnée soit d'un cautionnement de soumissionnaire établi au montant de vingt mille dollars (\$20 000) valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé du même montant fait à l'ordre du propriétaire. Les soumissions, l'original et deux (2) copies dans des enveloppes cachetées et adressées au soumissionnaire, seront reçues au bureau de "Marc Gauthier Consultants inc." 1135, av. des Érables, Québec, à l'attention de André Laporte, ingénieur, jusqu'à 14h, heure en vigueur localement le jeudi 17 décembre, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure. Une visite des lieux se tiendra le mardi 22 novembre pour tous les entrepreneurs. Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix de leurs sous-traitants, des garanties qu'ils entendent exiger d'eux, de leur solvabilité et du contenu de leur soumission. Ils doivent s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis. Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

M. Gilles Landry Directeur général Services auxiliaires

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC No. 200-11-000474-885 No Surintendant: 036557

COUR SUPERIEURE (en matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de: GABRIEL SIOU (235 558 939), homme d'affaires, domicilié et résidant au 415, Stanislas Koska, VILLAGE HURON du mardi GOA 4V0 et ayant fait affaires sous les noms et raisons sociales de "ECONOBIS ENR" et "ARMOIRES DESIGN ENR", au 595, rue Max-Gros-Louis, VILLAGE HURON (Québec) GOA 4V0 DÉBITEUR

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndicat soussigné à son bureau situé au 580, Grande-Allée Est, suite 240, Québec (Québec), le ou avant le mercredi 30 novembre 1988 à 11 heures pour l'achat des lots suivants:

- LOT 1 Fonds de commerce comprenant divers matériaux de construction et de quincaillerie tels que bois d'épinette, pin, bois traités, contre-plaques, bois exotiques, produits d'aluminium, revêtement extérieur, clois, enduits isolant, produits d'acier moulé en bois, bardes d'asphalte, portes, fenêtres, toiles à plafond, parqueterie ainsi qu'un large inventaire de quincaillerie. (Sujet à diverses charges) VALEUR APPROXIMATIVE: 349 220\$
- LOT 2 Mobilier et équipement de magasin incluant caisses enregistreuse, mélangeurs à peinture, balance, enseignes, système d'alarme, horloge-poignon, présentoirs, armoires, etc. VALEUR APPROXIMATIVE: 25 365\$
- LOT 3 Mobilier et équipement de magasin comprenant distributeur à liquides, compteur de vente, etc. (Sujet à diverses charges) VALEUR APPROXIMATIVE: 2 095\$
- LOT 4 Mobilier et équipement de bureau incluant lampes de bureau, télécopieur de marque Canon, modèle Fax 520, photocopieur de marque Canon, modèle NP-3025F, système de son de marque Nikko comprenant amplificateur, lecteur de cassettes, récepteur AM-FM stéréo, boîtes de son, bureaux, chaises, fauteuils, table de conférences, bibliothèque, etc. (Sujet à diverses charges) VALEUR APPROXIMATIVE: 19 200\$
- LOT 5 Mobilier et équipement de bureau comprenant calculatrice, classeurs verticaux et horizontaux, bureaux, étagères, tables et divers petits articles de bureau tels que papeterie, chaises, etc. VALEUR APPROXIMATIVE: 12 300\$
- LOT 6 Système téléphonique Vantage comprenant un poste central de téléphoniste ainsi que dix-huit (18) appareils téléphoniques reliés au système. (Sujet à diverses charges) VALEUR APPROXIMATIVE: 27 000\$
- LOT 7 Système d'ordinateur comprenant ordinateur central de marque Rexon 200, 256K, modèle 10185, imprimante de marque Data-South, modèle DS-180 plus quatre (4) écrans et claviers de marque Rexon 300-3 ainsi qu'un logiciel de comptabilité. (Sujet à diverses charges) VALEUR APPROXIMATIVE: 39 000\$
- LOT 8 Camion de marque Chevrolet 1975 n/s C0E15V154094, 8 portes avec boîte fermée et plate-forme hydraulique à l'arrière. (Sujet à diverses charges) VALEUR APPROXIMATIVE: 31 000\$
- LOT 9 Chargeur (lift) de marque Lift Master, modèle 1541 6D, n/s 245361909. (Sujet à diverses charges) VALEUR APPROXIMATIVE: 10 500\$
- LOT 10 Fonds de commerce de matériaux pour la fabrication d'armoiries et autres meubles comprenant panneaux finis mélamine, portes, armoire, moulures, bordures, armoires, poignées, glissières, etc. (Sujet à diverses charges) VALEUR APPROXIMATIVE: 16 300\$
- LOT 11 Mobilier et équipement de menuiserie incluant scie radiale, bancs de scie, meuleuse, perceuse à colonne, scie à ruban, fraiseuse, perceuse, colleuse à bordure, saboteuse, perceuse, perceuse électrique, tournevis à air, brocheuses à air, fusils à peinture, tables de travail ainsi que plusieurs outils manuels, etc. VALEUR APPROXIMATIVE: 21 900\$

Toutes les soumissions accompagnées d'un chèque visé de 15% pour les lots 1 à 11, devront être cachetées et avec le reste de l'enveloppe, la mention suivante devra être inscrite "SOUMISSION DE GABRIEL SIOU", et devront être livrées au bureau du syndicat à l'adresse précitée avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des soumissions. Ladite ouverture des soumissions se fera au bureau du syndicat situé au 580, Grande-Allée Est, suite 240, Québec (Québec) devant les soumissionnaires présents.

INSPECTION DES ACTIFS Les lots 1 à 11 pourront être inspectés le mercredi 16 novembre 1988 de 9 h à 17 h au 585, rue Max-Gros-Louis, Village Huron (Québec). Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec M. ERIC METTIVIER, au bureau du syndicat, au numéro (418) 848-8162.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui se fera le mercredi 30 novembre 1988 à 11 heures au bureau du syndicat soussigné.

Le syndicat ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

AUTRES CONDITIONS ET RÉSERVES SE RAPPORTANT À LA VENTE DES BIENS Le détail des conditions et réserves se rapportant à la vente des biens pourra être obtenu lors de la visite des actifs ou au bureau du syndicat. Ces conditions et réserves font partie intégrante de l'appel d'offres et il est de la responsabilité de chaque soumissionnaire d'en obtenir une copie.

Date de Québec, ce 10e jour de novembre 1988 JEAN-GERMAIN HUOT, LL. L., SYNDIC aux biens de Gabriel Siou

380, Grande-Allée est Suite 240 Québec (Québec) G1R 2K2 (418) 848-8182

appel d'offres

Gouvernement du Québec

Ministère de l'Énergie et des Ressources Le ministre de l'Énergie et des Ressources (région de Québec), annonce la mise en vente de cinq (5) lots publics à vocation forestière et d'un lot public qui peut être considéré comme agricole à la villégiature. Ces terrains disponibles sont situés aux endroits suivants:

Dans la municipalité du Lac-Drolet, le lot 313 du rang V dans le canton Gayhurst. Ce lot boisé a une superficie de trois (3) hectares et est évalué à 3185.

Dans la municipalité de Saint-Evariste de Forsyth, les lots 9 et 10 du rang IV, canton Adstock, à être vendus d'un seul tenant. D'une superficie de 81 hectares, ces deux lots contigus sont évalués à 13 600\$.

Dans la municipalité de Thetford Sud, dans le rang I du canton Thetford, les lots 21b et 22a à être vendus d'un seul tenant, ont une superficie de 81 hectares. L'évaluation atteint les 49 450\$.

A 1988-Joseph de Coleraine, un lot propice à un développement de villégiature d'une superficie de 12,8 hectares, soit une partie du lot 22 du rang I du canton Coleraine. Ce lot est évalué à 14 000\$.

L'attribution de ces lots se fera par voie de soumission. Les formules à cet effet sont disponibles au bureau de l'unité de gestion Beauce, situé au 142, de la 120e Rue Est, Saint-Georges, code postal G5Y 2Z9; téléphone: (418) 228-9750; ou au bureau régional de Québec, sis au 1995, boulevard Charest Ouest, Sainte-Foy G1N 4X9; téléphone: (418) 643-4680.

Les soumissions devront parvenir au plus tard le 16 décembre 1988, à 15 heures, au bureau de l'unité de gestion Beauce, où l'on procédera à l'ouverture des soumissions. Le ministre de l'Énergie et des Ressources se réserve le droit d'annuler en tout temps la vente d'un lot.

Le soumissionnaire doit, conformément à l'article 14 de la Loi sur la Curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à ces successions et qu'il recorra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers les successions énumérées ci-après et la preuve de toute réclamation contre elle.

Table with columns: NOM, DOSSIER EN SON VIVANT, DATE DU DÉCÈS, NOM, DOSSIER EN SON VIVANT, DATE DU DÉCÈS. Lists names and dates of deceased individuals.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Service des successions vacantes et autres juridictions Tour de la Bourse, 6e étage 800, Square Victoria, C.P. 51 Montréal, QC H4Z 1J6

appel d'offres

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC NO. 200-11-001244-881 No Surintendant: 036832

COUR SUPERIEURE (en matière de faillite) Dans l'affaire de la faillite de: ROBERT-MARC VALLERAND (205 560 139), vendeur, domicilié et résidant au 3375, avenue Maricourt, app. 109, 106, SAINTE-FOY (Québec) G1W 2M2 DÉBITEUR

Avis est par les présentes, donné que ROBERT-MARC VALLERAND (205 560 139), vendeur, domicilié et résidant au 3375, avenue Maricourt, app. 109, 106, SAINTE-FOY (Québec) a fait cession de ses biens le 3e jour de novembre 1988 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23e jour de novembre 1988 à 14 h à la Direction des faillites, 112, rue Dalhousie, bureau 002, rez-de-chaussée, QUÉBEC (Québec).

Date de Québec, ce 10e jour de novembre 1988

JEAN-GERMAIN HUOT, LL. L., SYNDIC aux biens de Robert-Marc Vallerand

380, Grande-Allée est, Suite 240, Québec (Québec) G1R 2K2 (418) 848-8182

avis de qualité

Gouvernement du Québec

Le soumissionnaire doit, conformément à l'article 14 de la Loi sur la Curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à ces successions et qu'il recorra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers les successions énumérées ci-après et la preuve de toute réclamation contre elle.

Table with columns: NOM, DOSSIER EN SON VIVANT, DATE DU DÉCÈS, NOM, DOSSIER EN SON VIVANT, DATE DU DÉCÈS. Lists names and dates of deceased individuals.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Service des successions vacantes et autres juridictions Tour de la Bourse, 6e étage 800, Square Victoria, C.P. 51 Montréal, QC H4Z 1J6



Laurent Plamondon, à droite, a risqué sa vie pour tirer Christian Brodeur de son automobile en flammes le 7 juin dernier. « Ma plus grande récompense est de le savoir en vie aujourd'hui », affirme-t-il.

# La SQ honore un résidant de Donnacona pour avoir sauvé un homme de la mort

PORTNEUF — Si Laurent Plamondon n'avait pas été là le soir du 7 juin, le jeune militaire Christian Brodeur, 18 ans, aurait subi le sort horrible de brûler dans sa voiture après être passé par-dessus le parapet du viaduc de l'autoroute 40, à la hauteur de Donnacona. C'est la raison pour laquelle il a reçu hier, de la part de la Sûreté du Québec à Portneuf, un certificat de collaboration exceptionnelle.

que c'est normal quand on voit quelqu'un de mal pris dans des circonstances aussi tragiques.»

pense c'est de penser que Chritian Brodeur a eu 18 ans à la fin août, qu'il a recommencé à travailler un peu et va faire sa vie comme tout le monde.

Pour lui, sa plus belle recom-

par DOMINIC HARDY collaboration spéciale

avec plusieurs fractures et des brûlures graves à un pied et à une jambe mais s'estime sur la voie d'une guérison totale.

M. Plamondon, qui habite à environ 500 pieds de l'autoroute, est ce citoyen de Donnacona qui, au péril de sa vie, a sauvé celle de ce jeune Trifluvien en l'extrayant de sa voiture en flammes. Il y était coincé par sa ceinture de sécurité.

« Je ne me considère pas comme un héros », dit cependant M. Plamondon. Ce qui étonne le plus ce pere de quatre enfants est toute la publicité qui a été faite autour de son geste.

Ce dernier a ainsi pu s'en tirer avec de la bravoure, mais il me semble

**POUR BIEN CONSTRUIRE ET RÉNOVER...**

Le cabinet HABITAT du SAMEDI un outil indispensable pour simplifier vos conceptions de rénovation.

**LE SOLEIL**

ABONNEMENT: 647-3333

Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362

Heures d'affaires: Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30  
Samedi et Dimanche: 8h00 à 12h00

**Travaux public Canada / Public Works Canada**

**PROLONGATION DÉLAI DE SOUMISSION**

TRAVAUX PUBLICS CANADA  
GARE MARITIME CHAMPLAIN  
901, CAP DIAMANT  
QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 4K1

ENTREPRISES

Appel d'offres 382-100-1- POUR PÊCHES & Océans - Reconstruction du quai sud - RIVIERE AU-TONNERRE, COMTE MANICOUAGAN, QUÉ.

Veillez prendre avis que la date limite de réception des soumissions qui avait été fixée au 16 novembre 1988, est reportée au mercredi 23 novembre 1988 à 15 heures.

Administrateur, finances et administration.

**ARTHUR ANDERSEN INC.**

**Avis de vente par voie de soumissions**

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: COMECO (MF) INC.**

Des soumissions sont demandées pour l'achat des biens ci-après décrits lesquels peuvent être vendus en bloc ou par lot.

Lot 1 Mobilier de bureau	5 024\$
Lot 2 Pinces neuves et de seconde main utilisées lors d'installations d'Éthermopommes	8 480\$
Lot 3 Camion Ford Econoline 150, 1985	7 200\$
Lot 4 Toyota Supra 1988	30 000\$
Lot 5 Volvo 760 TGA 1987	22 000\$

INSPECTION

Les lots 1 à 3 pourront être examinés le 17e jour de novembre 1988 de 10h à 14h au 1000, rue St-Jean-Baptiste, bureau 112, Québec (Les Saules) (Québec).

Les lots 4 et 5 pourront être examinés le 17e jour de novembre 1988 de 10h à 14h au 1279, boul. Charest-Ouest, Québec (Québec). Pour cette visite, demandez à voir MM. Claude Labbé ou Michel Hardy, de la Banque de Nouvelle-Écosse.

Des copies de l'inventaire pourront être obtenues du syndic ou de John Buzzetti de LeBlond, Buzzetti, au 621, boul. Charest-Est, Québec (Québec), sur demande au préalable ou sur les lieux.

INSTRUCTIONS

Les soumissions doivent être envoyées au syndic, JEAN-GUY DAoust, C.A., au bureau de M. John Buzzetti, au 621, boul. Charest-Est, Québec (Québec), lequel les recevra jusqu'à 11h00, le 24 novembre 1988.

Les soumissions ne seront pas acceptées à moins d'être scellées et de porter au recto de l'enveloppe et isolément inscrits "SOUMISSION COMECO (MF) INC."

LES SOUMISSIONS DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉES D'UN CHEQUE VISÉ FAIT À L'ORDRE DU SYNDIC ET DONT LE MONTANT REPRÉSENTE AU MOINS 15% DE LA SOUMISSION.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec M. Bernard Allen, C.A., au téléphone (514) 848-1641.

Les soumissionnaires sont invités à assister à une assemblée qui sera tenue au bureau de M. John Buzzetti, le 24e jour de novembre 1988 à 11h30. Cette assemblée aura pour objet d'ouvrir et d'annoncer les soumissions reçues.

CONDITIONS ET RÉSERVES

Avis est, par les présentes, donné que les conditions inscrites au paragraphe (B) de l'article 114 des Règles régissant la faillite s'appliquent à la présente vente.

Ces conditions font partie intégrante de la demande de soumissions. On peut en obtenir copie au bureau du sous-juge ou sur les lieux lors de l'examen des biens.

Jean-Guy Daoust, C.A.

**Canada**

**JAB INC. AVIS JAB INC.**

**NOUS AVONS REÇU INSTRUCTIONS D'UNE INSTITUTION FINANCIÈRE, DE VENDRE LES ÉQUIPEMENTS DE: "BAR LAURIER ENR." PAR ENCAN PUBLIC**

À NOTRE ENTREPÔT, AU: 3492, RUE AÏME-MALOUIN, CHARNY, QUÉBEC LE LUNDI 14 NOVEMBRE 1988 À 11 H 30 A.M.

\* ÉQUIPEMENT DE RESTAURANT ET BAR LATIER

2 fours micro-ondes, Liltom menu-mastar / 2 grille-pain Toastmaster, 4 toasts / 2 plaques chauffantes élect. Moffat 14" x 18" / 1 poêle 2 rondes élect. Moffat 11 ban-mané Moffat élect. 18" x 20" / 1 cafetière Bunno-matic 5 ronds mod. R.T. / 1 tranchante viande Hubart mod. 1512 / 1 table froide en castra. Kitchen Aid / 4 congélateurs tombeau 23 cubes / 2 distributeurs à liqueurs, 4 saveurs Habco mod. R.T. / 1 machine à slush Welch 6 saveurs / 1 machine à crème glacée mole Sweden mod. 270 / 3 castrors enregistreuses (2 Sharp mod. ER3500 et ER5510 (1) Data Terminal mod. 140 / 1 soupère élect. / 1 chambre froide Home Made 16 x 8 x 8 avec unité de réfrigération / Divers: 2 chaudières, extincteur, lot de plats, moule sur roues, mixateur, ustensiles, menus etc.

DATE: LE LUNDI 14 NOVEMBRE 1988 À 11 H 30 A.M.

INSPECTION: LE LUNDI 14 NOVEMBRE 1988 DE 9 H À 11 H 30 A.M.

LIEU: 3492, RUE AÏME-MALOUIN, CHARNY, QUÉBEC (NOTRE ENTREPÔT)

CONDITIONS: 25% À L'ADJUDICATION, BALANCE COMPTANT OU CHEQUE VISE

POUR INFORMATION: TÉLÉPHONE SUR LES LIEUX (418) 832-1444

**JAB INC. J. ARMAND BLAIS INC.**

SIÈGE SOCIAL: 50, PLACE CRÉMAZIE, SUITE 424, MONTREAL, QUÉ. H2P 2T1 — TÉL.: (514) 381-6241

SUCCURSALE QUÉBEC: 3492, RUE AÏME-MALOUIN, CHARNY, QUÉBEC, G6X 1N2 — TÉL.: (418) 832-1444

LIQUIDATEURS — ENCANTEURS LICENCIÉS — ÉVALUATEURS

**ARTHUR ANDERSEN INC.**

600, boul. de Maisonneuve ouest  
27e étage  
Montreal, QUÉ. H3A 3J2  
Tel: (514) 848-1641

**VILLE DE QUÉBEC**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 1988**

**Prière**

- Ratification du procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 31 octobre 1988
- Présentation de tous les documents, lettres et requêtes adressés au Conseil
- Rapport du directeur général et des chefs de service
- RAPPORTS DU COMITÉ EXÉCUTIF**
  - 1399— Adjudication de contrat à madame Martine Lajeunesse pour l'exploitation du commerce d'aiguillage, de fourniture et de location de patins à la marina St-Roch pour la période s'étendant du 1er décembre 1988 au 31 mars 1993.
  - 1400— Cession gratuite à la Ville par la firme Les Immeubles Multi-Biens Enr., de certains lots du cadastre de la paroisse de Saint-Ambrose-de-la-Jeune-Lorette, pour fins municipales.
  - 1401— Cession gratuite à la Ville par la firme 2333-9518 Québec Inc. (BATITEC INC.), de certains lots du cadastre de la paroisse de Saint-Ambrose-de-la-Jeune-Lorette, pour fins municipales.
  - 1402— Cession gratuite à la Ville par la firme Les Constructions Gaétan Brochu (1984) Inc., du lot 2663-1 du cadastre de la paroisse de Saint-Ambrose-de-la-Jeune-Lorette, pour fins municipales.
  - 1403— Cession gratuite à la Ville par la firme la Société Immobilière Jean Thériault (1987) Inc., de certains lots du cadastre de la paroisse de Saint-Ambrose-de-la-Jeune-Lorette, pour fins municipales.
  - 1404— Cession gratuite à la Ville par la firme Construction de la Vieille Capitale Inc., de certains lots du cadastre de la paroisse de Saint-Ambrose-de-la-Jeune-Lorette, pour fins municipales.
  - 1405— Dépôt pour adoption en première lecture du projet de règlement numéro 3413.
  - 1406— Dépôt pour adoption en première lecture du projet de règlement numéro 3414.
  - 1407— Adjudication de contrat à la firme Automobiles Giguère Inc., pour la fourniture de dix (10) automobiles de marque Pontiac, modèle Sunbird 1989 pour un montant de 131 879,10 \$.
  - 1408— Adoption du budget de fonctionnement de la SIDAC St-Sacrement pour l'exercice financier 1989.
  - 1409— Adoption du budget de fonctionnement de la SIDAC Mail Centre-Ville de Québec pour l'exercice financier 1989.
  - 1410— Cession de certains contrats de déneigement par la firme Les Constructions Pilote et Freres Inc. aux firmes Constructions Be-Con Inc., Trottoirs et Chaines Pilote Inc. et Constructions J.L. Pilote Inc.
  - 1411— Autorisation accordée à la Commission de l'exposition provinciale de Québec de garantir un montant de 100 000 \$ dans le cadre du Championnat mondial d'échecs (rencontre Lousovov/Spraggett) et désignation de l'OMDEQ à titre de responsable-coordonnateur de cet événement.
  - 1412— Adjudication de contrat à la firme Côté Excavation Inc. pour l'exécution de divers travaux dans le projet Les Développements Ibernelle Ltée — Journey's End (1988) — rue Bouvier, secteur des Rivières, pour un montant de 252 161,50 \$.
  - 1413— Cession gratuite à la Ville par la firme Royal Bay Investment Ltd. de certains lots du cadastre de la paroisse de Saint-Ambrose-de-la-Jeune-Lorette, pour fins municipales.
  - 1414— Engagement de la firme Ethnotech Inc. en vue d'une étude intitulée La fonction résidentielle à Place Royale entre 1820 et 1860 dans le cadre de l'entente sur la mise en valeur des biens culturels 1985-1990.
  - 1415— Recommandations de la Ville concernant l'exemption de taxes demandée par certains organismes en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.
  - 1416— Prise d'acte et réception du programme triennal d'immobilisations (programme de dépenses capitales) de la Ville pour les exercices financiers 1989-1990-1991.
  - 1417— Dépôt pour adoption en première lecture du projet de règlement numéro 3405.
- DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS POUR ADOPTION EN 1re LECTURE**
  - 3406— Sur le traitement des membres du Conseil
  - 3413— Modifiant le règlement numéro 2265 "Sur la cession de terrains aux fins d'aménagement de parcs ou de terrains de jeux comme condition préalable à l'approbation d'un plan de subdivisions"
  - 3414— Décrétant l'exécution de travaux d'entretien de rue au coût total de 240 000 \$ ainsi qu'un emprunt nécessaires à cette fin.
- ÉTUDE ARTICLE PAR ARTICLE DES PROJETS DE RÈGLEMENTS POUR ADOPTION FINALE**
  - 3389— Concernant l'ouverture de la rue des Tournelles. (x)
  - 3407— Modifiant le règlement 2474 "Sur l'urbanisme dans les secteurs Haute-Ville, Basse-Ville et Limoilou" (x)
  - (x) Pour leur adoption en deuxième lecture, il faut la majorité absolue des membres du Conseil.
- INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**
- AVIS DE MOTION**
- MOTION**
- PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE RÉPONSES**
  - 1— Réponses à donner à des questions posées lors de séances antérieures.
  - 2— Matières ayant fait l'objet de l'avis prévu à l'article 6.3.2 du règlement numéro 2711.
- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

M.B. Il pourra être apuré au ou enlevé de cet ordre du jour toute matière ou sujet qui requiert l'approbation du Conseil si les circonstances le justifient.

Le Greffier de la Ville  
Antoine Carrier, avocat

Québec, le 11 novembre 1988

**Maheu Noiseux Inc.** Syndic-Liquidateur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC No Cour: 200-11-0001206-880 No Actif: 036722

**COUR SUPÉRIEURE** (en matière de faillite)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE ANDRÉ BLANCHET (214-520-025), préposé à l'expédition, demeurant au 1966, chemin Du Sault, app. #1, St-Romuald (Québec) G6W 3N2

DÉBITEUR

AVIS est par les présentes donné que le débiteur précité a fait cession de ses biens le 1er jour de novembre 1988.

La première assemblée des créanciers sera tenue le 24e jour de novembre 1988, à 15 heures, au bureau du Séquestre officiel, au 112, rue Dalhousie, bureau 002, Québec (Québec).

Sainte-Foy, ce 9e jour de novembre 1988

**MAHEU NOISEUX INC., SYNDIC**  
1195, avenue Lavigerie  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4N3  
Tel.: (418) 658-5564

**Maheu Noiseux Inc.** Syndic-Liquidateur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC No Cour: 200-11-001038-887 No Actif: 036374

**COUR SUPÉRIEURE** (en matière de faillite)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE PREVENTION A.B. INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 95, rue Flare, Stoneham (Québec) et ayant des affaires sous la raison sociale de LES ENTREPRISES DE PREVENTION ANDRÉ BERNIER ENR.

DÉBITRICE

AVIS est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre la débitrice et qu'elle est réputée avoir fait cession de ses biens le 30e jour de septembre 1988.

La première assemblée des créanciers sera tenue le 23e jour de novembre 1988, à 13 h 30, au bureau du Séquestre officiel, au 112, rue Dalhousie, bureau 002, Québec (Québec).

Sainte-Foy, ce 9e jour de novembre 1988

**MAHEU NOISEUX INC., SYNDIC**  
1195, avenue Lavigerie  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4N3  
Tel.: (418) 658-5564

**Maheu Noiseux Inc.** Syndic-Liquidateur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC No Cour: 200-11-001213-886 No Actif: 036740

**COUR SUPÉRIEURE** (en matière de faillite)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE DÉPANNÉUR ÉTOILE FILANTE INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 987, boul. Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1W8

DÉBITRICE

AVIS est par les présentes donné que la débitrice précitée a fait cession de ses biens le 2e jour de novembre 1988.

La première assemblée des créanciers sera tenue le 23e jour de novembre 1988, à 15 h 30, au bureau du Séquestre officiel, au 112, rue Dalhousie, bureau 002, Québec (Québec).

Sainte-Foy, ce 9e jour de novembre 1988

**MAHEU NOISEUX INC., SYNDIC**  
1195, avenue Lavigerie  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4N3  
Tel.: (418) 658-5564

**Maheu Noiseux Inc.** Syndic-Liquidateur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC No Cour: 200-11-001213-886 No Actif: 036740

**COUR SUPÉRIEURE** (en matière de faillite)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE DÉPANNÉUR ÉTOILE FILANTE INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 987, boul. Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1W8

DÉBITRICE

AVIS est par les présentes donné que des soumissions sous pli cacheté, accompagnées d'un cheque visé remis à l'ordre du syndic, représentant au moins 15% pour les biens meubles (5% pour les biens immeubles) du montant de la soumission, seront reçues au bureau de ce dernier, le ou avant le 25 novembre 1988 à 14 h, pour l'achat des actifs suivants:

Lot	Description	Valeur approximative
1.	Immeuble commercial abritant un dépanneur sur un terrain d'une superficie de 28 000 pieds carrés, situé sur une artère achalandée au 987, Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures, faisant partie des lots 244-4 et 245-4 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures, division d'enregistrement de Portneuf (sujet à hypothèque)	90 000,00\$
2.	Fonds de commerce comprenant nourriture et différents articles	2 000,00\$
3.	Équipement comprenant machine à crème glacée, réfrigérateurs, emballeuse électrique, emincour, etc. (sujet à lien)	9 000,00\$
4.	Équipement comprenant caisse enregistreuse, réfrigérateur à bière, congélateur, etc.	6 000,00\$
5.	Chambre froide 8' x 12' x 8'6", modèle SC-105, série 4979	7 000,00\$
6.	Aménagement de magasin comprenant comptoirs, étagères, classeur, fauteuil, etc.	6 500,00\$
7.	Boîte de camion fermée servant de remise incluant lot de bouteilles vides, bieres et liqueurs	2 000,00\$

**Maheu Noiseux Inc.** Syndic-Liquidateur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC No Cour: 200-11-0001206-880 No Actif: 036722 No D: 973058 1

**COUR SUPÉRIEURE** (en matière de faillite)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE ANDRÉ BLANCHET (214-520-025), préposé à l'expédition, demeurant au 1966, chemin Du Sault, app. #1, Saint-Romuald (Québec) G6W 3N2

DÉBITEUR

AVIS est par les présentes donné que le débiteur précité a fait cession de ses biens le 25 novembre 1988 à 14 h.

Les soumissions devront être scellées et porter au recto de l'enveloppe la mention lisible écrite "SOUMISSION RE: NOM DU DOSSIER, EN FAILLITE" (selon l'éventualité).

CONDITIONS ET RÉSERVES SE RAPPORTANT À LA VENTE DES BIENS

Le détail des conditions et réserves se rapportant à la vente des biens pourra être obtenu au bureau du syndic ou lors de la visite des actifs. Ces conditions et réserves font partie intégrante de l'appel d'offres et il est de la responsabilité de chaque soumissionnaire d'en obtenir une copie.

Des copies de l'inventaire pourront être obtenues lors de la visite des actifs ou au bureau du syndic aux frais de la personne intéressée.

Les personnes désirant des renseignements additionnels sur les lots décrits sont priées de communiquer avec monsieur Gérard Fréchette au numéro de téléphone (418) 658-5564.

**MAHEU NOISEUX INC., SYNDIC**

**Maheu Noiseux Inc.** Syndic-Liquidateur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC No Cour: 200-11-001213-886 No Actif: 036740

**COUR SUPÉRIEURE** (en matière de faillite)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE DÉPANNÉUR ÉTOILE FILANTE INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 987, boul. Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1W8

DÉBITRICE

AVIS est par les présentes donné que la débitrice précitée a fait cession de ses biens le 2e jour de novembre 1988.

La première assemblée des créanciers sera tenue le 23e jour de novembre 1988, à 15 h 30, au bureau du Séquestre officiel, au 112, rue Dalhousie, bureau 002, Québec (Québec).

Sainte-Foy, ce 9e jour de novembre 1988

**MAHEU NOISEUX INC., SYNDIC**  
1195, avenue Lavigerie  
Sainte-Foy (Québec) G1V 4N3  
Tel.: (418) 658-5564

**Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc.** Syndic

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC NO: 200-11-000239-882 No Surintendant: 034428-034429

**COUR SUPÉRIEURE** (en matière de faillite)

**DEMANDE DE SOUMISSIONS**

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné à son bureau, au 43, route Trans-Canada Ouest, bureau 103, LEVIS (Québec) G6V 4Z4, le ou avant le mercredi 30 novembre 1988 à 11 h 30 pour l'achat, en bloc ou en lots séparés, des actifs suivants, sujets à diverses charges les affectant.

VALEUR APPROXIMATIVE

LOT 1A	Propriété agricole sise au 4190, route Marie-Victorin, St-Antoine-de-Tilly, mieux connue et désignée comme étant les lots 170 Plie et 172 Plie du cadastre officiel pour la paroisse de St-Antoine-de-Tilly, division d'enregistrement de Lotbinière. Cette propriété comprend une résidence unifamiliale de deux étages, deux remises, un garage, une grange à foin ainsi qu'un clapier, le tout construit sur un terrain d'une superficie totale d'environ 6,3 arpents carrés.	105 000\$
LOT 1B	Terrain vacant d'une superficie d'environ 110 000 pieds carrés, borné au fleuve St-Laurent, mieux connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire 170 du cadastre officiel pour la paroisse de St-Antoine-de-Tilly, division d'enregistrement de Lotbinière. Les lots 1A et 1B précitées forment un tout indissociable et ne pourront être vendus séparément. Cependant, toute soumission devra stipuler clairement la valeur attribuée à chacun de ces lots.	15 000\$
LOT 2	Équipement de clapier comprenant 782 cages à lapins, 243 nids, 778 râteliers, 778 mangeoires, 11 cages de transport ainsi qu'un système d'alimentation en eau.	28 000\$
LOT 3	Chaîne d'opération de marque Turgoon, longueur 210 pieds, vis sans fin et moteur 5 HP.	10 000\$
LOT 4	Silo à moulée en acier galvanisé, capacité 4 tonnes.	1 500\$
LOT 5	Équipements divers comprenant balances Toledo, aspirateur central, chariots, etc.	1 300\$

Toutes les soumissions, accompagnées d'un cheque VISE de 5% du montant de la soumission pour le lot 1 et de 15% pour les lots 2 à 5, devront être cachetées et, sur le recto de l'enveloppe, la mention suivante devra être inscrite: "SOUMISSION DE ST-ANTOINE-DE-TILLY" et devront être livrées au bureau du syndic à l'adresse précitée avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des soumissions.

Si une soumission porte sur plus d'un lot, la valeur attribuée à chaque lot devra être clairement stipulée.

Ladite ouverture des soumissions se fera au bureau du syndic devant les soumissionnaires présents.

**INSPECTION DES ACTIFS**

Les lots 1 à 5 pourront être inspectés sur rendez-vous ainsi que le vendredi 18 novembre 1988 de 10 h à 16 h au 4190, Marie-Victorin, ST-ANTOINE-DE-TILLY. Pour plus d'informations, communiquer avec M. Gaston Legare au numéro (418) 835-3965.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture et à l'annonce des soumissions reçues le mercredi 30 novembre 1988 à 11 h 30 au bureau du syndic soussigné.

Le syndic ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

**AUTRES CONDITIONS ET RÉSERVES SE RAPPORTANT À LA VENTE DES BIENS**

Le détail des conditions et réserves se rapportant à la vente des biens pourra être obtenu lors de la visite des actifs ou au bureau du syndic. Ces conditions et réserves font partie intégrante de l'appel d'offres et il est de la responsabilité de chaque soumissionnaire d'en obtenir une copie.

Date de Levée, ce 9e jour de novembre 1988

FRANÇOIS NOËL, M.B.A., Adm. a. syndic  
BUREAU DE RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC., syndic

43, route Trans-Canada Ouest  
LEVIS (Québec)  
G6V 4Z4















# DÉCÈS ET AVIS DIVERS

remerciements / mémoriam / services anniversaires / faveurs

## 705 AVIS DE DÉCÈS

**BORDELEAU, Alice Veillette, Québec**  
**CASTONGUAY, Adrienne Joncas, Tourville**  
**FILION, Gabrielle Matte, Ancienne-Lorette**  
**LANCOT, Yvette Pichette, St-Gilles**  
**JACOUES, André, Québec**  
**GAGNE, Soeur Marie-Germaine, Beauport**  
**JACOUES, Yvette Pichette, St-Gilles**  
**MORIN, Charles-Aimé, St-Pierre Montmagny**  
**RATTE, Jacques, Québec**  
**REIMNITZ, Marius, Charny**  
**SMITH MOINEAU, Suzel, St-Denis-sur-Richelieu**  
**TANGUAY, Stanislas, Charlesbourg**  
**VALLIERE, Edouard, Ste-Brigitte de Laval**

**BORDELEAU (Alice Veillette)**



À l'Hôtel-Dieu de Québec, le 10 novembre 1988, à l'âge de 93 ans, est décédée Dame Alice Veillette, épouse de feu Philippe Bordeleau, elle demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances à la résidence funéraire

**Sylvio Marceau inc.**  
 270, Marie Incarnation Québec  
 vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, samedi de 12h à 13h45. Le service religieux sera célébré le samedi 12 novembre 1988 à 14h en l'église St-Malo et l'inhumation au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses enfants et sa belle-fille: Constant (feu Jacqueline Plamondon), Sr Monique a.m.j. Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, Marthe, Yvon (Pauline Careau), Sr Solange o.c.d., Monastère du Carmel de Tewkesbury, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants; sa soeur: Mme Eugénie Dion du Cap-de-la-Madeleine, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et amies. Pour renseignements 522-5212

**CASTONGUAY (Adrienne Joncas)** — Au C.L.S.C. des Trois-Saumons, le 10 novembre 1988, à l'âge de 68 ans et 9 mois, est décédée dame Adrienne Joncas, épouse de M. Marcellin Castonguay. Elle demeurait à Tourville, Cte de l'Islet. Les funérailles auront lieu le samedi 12 novembre, à 14h. Départ de la résidence funéraire

**C. Lavoie & Fils Inc.**  
 de Tourville  
 à 13h50, pour l'église de Tourville et de là au cimetière paroissial. Le salon sera ouvert vendredi de 13h à 16h et de 19h à 22h, samedi à compter de 12h. Outre son époux, elle laisse dans le deuil, ses enfants: Jean-Paul (Suzanne Gamache), Jean-Claude (Lucille Caron), Pauline (Raymond Lajoie), Jean-Luc (Colette Joncas), Carmen, Ghislaine (Eugène Joncas), Robert (Lise Dionne), Marcel (Maude Soucy),

Hélène (son ami Eddy Maheux), Paul-Émile (Jeanne Mercier), Réal (Gaétane Deschênes), Marie-France; ses frères et sœurs: Henri (Madeleine St-Pierre), Raymond (Rachel Ouellet), Rosaire, Maurice, Lucienne, Marie-Anne (Roland Côté), Alice, Adèle (Simone Bois); ainsi que plusieurs petits-enfants, arrière-petits-enfants, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. Pour renseignements: 356-3822.

**FILION (Gabrielle Matte)** — À l'Hôtel-Dieu de Québec, le 10 novembre 1988, à l'âge de 76 ans, est décédée dame Gabrielle Matte, épouse de feu M. Elzéar Filion. Elle demeurait à l'Ancienne-Lorette. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté le samedi 12 novembre, en présence du corps, à 14h, en l'église de l'Ancienne-Lorette, et de là au cimetière paroissial. La famille recevra les condoléances à l'église une demi-heure avant la cérémonie. Sous la direction de la maison funéraire

**Falardeau Bedard & Roy Inc.**  
 1547 Notre-Dame Ancienne-Lorette  
 Elle laisse dans le deuil outre son frère M. et Mme Simeon Matte (Thérèse Simard), ses sœurs M. et Mme Lucien Robitaille (Ida Matte), Mlle Zoé Matte, ses beaux-frères, belles-sœurs M. et Mme Maurice Filion, M. et Mme Roland Filion, Mme René Morency, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et amies. Pour renseignements 842-3737.

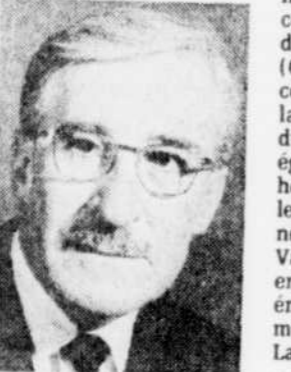
**FORTIER (Emilia)** — À l'hôpital St-Sacrement, le 10 novembre 1988, à l'âge de 76 ans, est décédée Mlle Emilia Fortier, fille de feu Napoléon Fortier et de feu dame Odile Mathieu. La famille recevra les condoléances à la résidence funéraire

**Sylvio Marceau Inc.**  
 224, ouest St-Vallier Québec  
 dimanche de 14h à 17h et de 19h à 22h, lundi de midi à 13h45. Le service religieux sera célébré le lundi 14 novembre 1988 en l'église St-Sauveur, l'inhumation au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil ses neveux, M. et Mme Raymond Patry (Denise Laliberté), M. et Mme Roger Cauthon (Lucille Marois), son ami M. Arthur Langlois, ainsi que ses petits-neveux et nièces. Pour renseignements 522-5212

**GAGNE (Soeur Marie-Germaine)** — À la Maison Générale des Soeurs de la Charité, Beauport, Québec, le 11 novembre 1988, à l'âge de 77 ans, est décédée Soeur Marie-Germaine Gagné, en religion S.S. Constance, après 57 ans de vie religieuse. Elle était la fille de M. Philippe Gagné et de Dame Fédorée Campagna de Central Falls, R.I. La dépouille mortelle est exposée au salon de la maison générale et les funérailles auront lieu le lundi 14 novembre 1988 à 14h30 en la chapelle de la Communauté, à 2655, rue Le Pelletier, Beauport et l'inhumation se fera au cimetière de la Communauté à Notre-Dame de l'Espérance, Beauport, Québec, sous la direction de la maison Lépine-Cloutier Ltée 715, St-Vallier Est Québec

Elle laisse dans le deuil, en plus des membres de sa famille religieuse, ses sœurs, son frère, sa belle-sœur et ses beaux-frères: S.S. Gabrielle de Jésus (Yvonne) s.c.q., Beauport, Mme Hélène Gagné, Victoriaville, M. et Mme Paul Gagné, Norbertville, M. et Mme Armand Gagnon, Victoriaville, M. et Mme Roger Proulx, Victoriaville, M. et Mme Omer Nolet, Warwick, M. et Mme Emilien Ruel, St-Louis de Blandford, M. et Mme Adrien Gagné, St-Louis de Blandford, M. Hervé Bilodeau, Victoriaville, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Pour renseignements: 529-3371

**JACOUES (André)**



À Québec, le 8 novembre 1988, à l'âge de 72 ans, est décédé le Docteur André Jacques C.D., M.D., F.R.C.P. (C), F.F.A.R.C.S. Eng., époux de Lévin LeBon. Il demeurait à Sillery. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé et sera inhumé à Sainte-Marie de Beauce. Un service sera chanté le samedi 12 novembre 1988, à 11 heures, en l'église Saint-Yves, à Sainte-Foy, où la famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: Louise (Jim McDonald), Claude (M. et Mme Charles Lanctot (Josette Beaulieu), Mlle Nora Lanctot; ses frères et sœurs: Louis (Suzanne Renault), Dr Maurice (Denise Marcotte), Dr Guy (Lucie Roy),

Françoise, Gabrielle (Jean-Charles Lemieux), René (Rose Sylvain), Fernand (Charlotte Demers), Dr Raymond (Loulou Grignon), Pierre (Céline Gagnon), Simon (Monique Gosselin) et ses beaux-frères Maurice LeBon (Tessa Sylvestre) et Bob LeBon (Andrée Jetté). Veuillez compenser l'envoi de fleurs par des dons aux fondations de l'Hôtel-Dieu de Québec et du C.H.U.L. pour la recherche en gériatrie. Né à Sainte-Marie de Beauce en 1916, le Docteur Jacques a complété ses études en anesthésie alors qu'il était officier dans l'Aviation royale canadienne. Il fut par la suite officier commandant dans les forces armées au grade de Lieutenant-colonel. À l'Université Laval, il a été professeur en pharmacologie et chef de département d'anesthésie-réanimation. Au niveau professionnel, il a été tour à tour Directeur du département d'anesthésie-réanimation de l'Hôtel-Dieu de Québec, Gouverneur de la Corporation des médecins et chirurgiens du Québec et Président de la Société canadienne des anesthésistes. À l'étranger, il a été entre autres, Chef de la délégation canadienne des anesthésistes qui s'est rendue en République populaire de Chine en 1974. En recherche, son nom s'associe à l'histoire mondiale de l'anesthésie où pour ses collaborateurs il a été 'Téticelle et la flamme qui ont alimenté le feu de la recherche clinique pendant plusieurs années à Québec'. Le Docteur Jacques a eu l'honneur de recevoir au cours de sa carrière la décoration du Canada (C.D.), la médaille du centenaire du Canada et la médaille canadienne du jubilé d'argent. Il fut également aide de camp honoraire de son Excellence le Gouverneur général du Canada Georges Vanier. Il a été nommé en mars 1987 professeur émérite à la faculté de médecine de l'Université Laval

**LANCOT (Yvette Pichette)** — À l'Hôtel-Dieu de Québec, le 10 novembre 1988, à l'âge de 66 ans et 8 mois, est décédée Dame Yvette Pichette, épouse de M. Paul Alexandre Lanctot, elle demeurait à St-Gilles comté de Lotbinière. Les funérailles auront lieu le lundi 14 novembre 1988 à 14h. Départ du salon

**Beaudoin Ferland Dupuis Ltée**  
 1709, rue Principale St-Gilles  
 à 13h50 pour l'église de St-Gilles et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, son fils, sa fille et sa belle-fille: M. et Mme Charles Lanctot (Josette Beaulieu), Mlle Nora Lanctot; ses frères et sœurs: Steve, Michael, Jean-François, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-

**Beaudoin Ferland Dupuis Ltée**  
 1709, rue Principale St-Gilles  
 à 13h40 pour l'église de St-Paul Apôtre et de là au cimetière St-Charles.

sœurs: Fernande (Lucien Dubé), Gemma (Jean-Maurice Moreau), Roland (Louise Leboeuf), Antoine (Pauline Mercier), André (Lucette Vachon), Marc (Louise Ferland), Mme Jacqueline Paré, Mme Thérèse Leboeuf, Mme Marie-Paule Moreau, ainsi que plusieurs cousins et cousines, neveux, nièces et amis. La famille recevra les condoléances au salon lundi de 13h à 13h50. Pour information: 888-4351

**MORIN (Charles-Aimé)** — À l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 10 novembre 1988, à l'âge de 85 ans et 8 mois, est décédé Monsieur Charles-Aimé Morin, époux de Dame Bernadette Lachance, il demeurait autrefois à St-Pierre, comté de Montmagny. La famille recevra les condoléances à la résidence funéraire

**Laurent Normand Inc.**  
 115, rue St-Louis Montmagny  
 samedi, jour des funérailles, à compter de 13h. Le service religieux sera célébré le samedi 12 novembre 1988 à 15h en l'église St-Pierre de Montmagny et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Janine (Jean-Marie Garant), Jean-Claude (Jeannette Caron), Gaston (Françoise Proulx), Yves (Eva Huard), Monique (André Fortin), Huguette (Jean-Paul Fard), Roger (Julie Paré Morin), Gilles (Jeanne Vallée), André, Réjean (Rosanne Théberge), ainsi que ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces. Compenser l'envoi de fleurs par un don à l'Association Pulmonaire du Québec, 1173, Bd. Charest Ouest, suite 240, Québec, G1N 2C9. Des formulaires seront disponibles au salon. Pour renseignements: 248-0545

**RATTE (Jacques)**



À Québec, le 10 novembre 1988, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Jacques Ratte, retraité, époux de dame Alice Lebreux. Il demeurait à la paroisse St-Paul Apôtre. Les funérailles auront lieu le lundi 14 novembre à 14h. Départ du foyer funéraire de J. Bouchard & Fils Ltée 1740 rue Bardy Angle Canardière Québec

Il laisse dans le deuil outre son épouse ses enfants: Daniel et Florence, sa petite-fille: Heather Tierney, son frère: Paul (Rita Dionne), ses sœurs, ses beaux-frères et belles-sœurs: Simone, Madeleine, Jeannette, Cécile (Guy Turgeon), Jacqueline (Ernest Herzig), Suzanne (Adélaïde Lemieux), Louise, Jeannette, Yvonne (Gérard Bergeron), Irène, Hermine, Eliette (Lucien Dupont), de nombreux neveux et nièces. La famille recevra les condoléances au foyer funéraire samedi et dimanche de 14h à 17h et de 19h à 22h, lundi, ouverture à 12h30. Pour renseignements: 529-9221

**REIMNITZ (Marius)**



À l'Hôtel Dieu de Lévis, le 9 novembre 1988, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Marius Reimnitz, époux de dame Pierrette Carrier, fils de feu M. Louis Reimnitz, et de feu dame Yvonne Roberge. Il était ex-employé du CN. Il demeurait à Charny. La famille recevra les condoléances au funérarium

**Claude Marcoux Ltée**  
 Place De l'Eglise Charny  
 de vendredi de 14h à 17h, et de 19h à 22h, samedi à compter de 9 heures. Le service religieux sera célébré le samedi 12 novembre, à 11 heures en l'église de Charny. Il laisse dans le deuil outre son épouse, son fils Steve (Annie Larouche), sa petite-fille Karen, sa belle-mère Mme Jeanne Carrier, ses sœurs Simone (feu Yvan Côté), feu Françoise (Emile Côté), Pierrette (Wil Samson), Georgette, Marthe (Joseph Turcot), ses beaux-frères et belles-sœurs, Jeannine (Arthur Barras), Pauline (André Nolet), Noëlla (Rodolphe Villeneuve), Gisèle (Rosaire Vanasse), Jean-Paul (Denise Lemin), André (Hélène Ranocourt), Jacques (Andrée Narbonne), Gilles (Christine Aubin), ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins, cousines. Pour ceux qui le désirent compenser l'envoi de fleurs par des dons à la Fondation de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus. Pour renseignements 839-8823.

**AVIS DIVERS**  
 Pour faire paraître un avis dans cette page, veuillez communiquer avec le Service des Annonces Classées  
**647-3311**

**SMITH MOINEAU (Suzel)** — Suzel Moineau Smith, veuve du Dr Jacques Smith est décédée à l'Hôpital de St-Yacinthe, le dimanche 6 novembre 1988. Elle a fait face à la mort avec ce même courage et cette même détermination qui ont marqué toute sa vie. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: Charles (Monique Gagnon), Martin (Catherine Cellier), Nathalie (Jean Cardyn), Eric (France Bourget) et Genevieve (André Desrosiers) de même que ses petits-enfants: Raphaël, Léonard, Vincent, Maxime, Léa et Thomas. Pour respecter les volontés de la défunte, il n'y aura ni exposition, ni service religieux. Si vous désirez poser un geste en sa mémoire, faites parvenir un don à la Société Canadienne du Cancer.

**TANGUAY (Stanislas)**



À Québec, le 10 novembre 1988, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Stanislas Tanguay, époux de dame Gemma Fiset, il demeurait à Charlesbourg. La famille recevra les condoléances au funérarium

**Lépine-Cloutier Ltée**  
 6450, Henri-Bourassa Charlesbourg  
 vendredi de 14h à 17h et de 19h à 22h, samedi de 10h à 12h45. Le service religieux sera célébré le samedi 12 novembre, à 13h, en l'église St-Pierre-aux-Liens et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: Pierre-Gilles, Denis (Noëlla Perreault), Lise (Roger Michaud), Lucille (Michel Paquet), François (Doris Beaudoin), Colette (Denis Frenette), Mme Nicole Fecteau Tanguay; plusieurs petits-enfants, son frère, sa soeur et ses belles-sœurs: M. et Mme André Tanguay (Gabrielle Légaré), Mme Marguerite Tanguay Fiset, Mme Anna-Marie Fiset, Mme Jeanne-d'Arc Fiset Berthiaume; ses neveux, nièces, cousins et cousines. Pour renseignements: 529-3371.

**VALLIERE (Edouard)** — À l'Hôpital St-François d'Assise, le 11 novembre 1988, à l'âge de 71 ans et 8 mois, est décédé Monsieur Edouard Vallière, époux de Dame Marie-Paule Girard, il demeurait à Ste-Brigitte de Laval. La famille recevra les condoléances à la résidence funéraire Wilbrod Robert & Fils 738, ave Royale Beauport

dimanche de 14h à 17h et de 19h à 22h, lundi, jour des funérailles, de 9h à 10h30. Le service religieux sera célébré le lundi 14 novembre 1988 à 11h en l'église Ste-Brigitte de Laval et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: Michel (Nicole Lavoie), Diane (Jean-Marc Turgeon), Paul (Michelle payeur), Jean, Claude; ses petits-enfants: Manon, Marie-Josée, Karine, Patrick, Julie et Caroline; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Léo (Blanche Aubé), Israël, Irène (Adrien Girard), Yvette, Omer (Luminae Allaire), Magella, Ambroise Jobin, Thérèse Blouin, Jean-Paul Archambault, Alfred Girard, Eva Girard, Sr Cécile Girard f.m.m., Jeanne Girard (Yvan Bailly), Simone Girard, Oscar Girard (Florence Vallière), Aline Girard, Georges Girard (Pauline Godbout), Armande Girard (Alphonse Ouellet), Thérèse Girard, Laurette Néron, Yvette Boivin, ainsi que ses neveux, nièces, cousins, cousines et amis. Pour renseignements: 661-9223

**BISSONNETTE (Aline Plamondon)** — Ses enfants remercient sincèrement parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mlle Rita Bernard, survenu le 26 septembre 1988, soit par offrandes de messes, affiliations de prières, dons à la Société Canadienne du Cancer, assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**BLANCHET (Charlotte Lemieux)**



Les familles Blanchet et Lemieux remercient sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mlle Charlotte Lemieux, épouse de Gilles Blanchet, survenu à l'hôpital Hôtel-Dieu de Québec, le 16 septembre 1988, soit par des offrandes de messes, envois de fleurs, affiliations de prières, dons à des sociétés, cartes de sympathie, visites au salon ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

**BLOUIN (Josaphat)** — Les membres de la famille Blouin remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Josaphat Blouin survenu le 7 octobre 1988, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

*Nous comptissons et vous offrons nos condoléances*  
**LE SOLEIL**

## Pépin sera détenu à Lahr au-delà de 90 jours

**LONDRES (PC)** — Le ministre adjoint de la Défense Paul Dick a ordonné le maintien en garde à vue par les autorités militaires d'un caporal des Forces canadiennes détachées auprès de l'OTAN jusqu'à la fin d'une enquête sur un meurtre commis en Hongrie.

Le caporal Christian Pépin du 22e Régiment royal se trouve dans une prison militaire des Forces canadiennes à la base de Lahr, en Allemagne de l'Ouest, depuis trois mois.

Il avait été appréhendé par les autorités hongroises, le 3 juin, en rapport avec la mort de la fille de 21 ans d'un officier du même régiment, qui avait été poignardée.

Le cadavre d'Antonette Charest avait été découvert dans une chambre d'hôtel de la ville hongroise de Vasarosnemeny, à huit kilomètres de la frontière soviétique. Elle avait reçu 11 coups de poignard.

Les enquêteurs canadiens sont toujours en Hongrie en train d'es-

sayer d'éclaircir l'affaire tandis que Pépin demeure en prison, même si aucune accusation n'a été portée contre lui.

Le cas a été référé à M. Dick cette semaine parce que les autorités militaires canadiennes ne peuvent garder M. Pépin en prison sans porter des accusations pendant une période dépassant 90 jours sans avoir reçu de directive ministérielle.

Un porte-parole de la base a déclaré, hier, que l'équipe chargée de l'enquête, composée de policiers militaires et d'avocats parmi lesquels figure le défenseur de M. Pépin, passera encore une autre semaine au moins en Hongrie avant de présenter sa cause au commandant de la base.

**Rectification**  
 Dans une nouvelle parue dans le SOLEIL d'hier, en page C-11, sous le titre Voies de faits graves, il aurait fallu lire: Un étudiant de 14 ans de la polyvalente Le Sommet, à la commission scolaire Des Isles, a été accusé de voies de faits graves. Cette école ne fait pas partie de la commission scolaire de Charlesbourg, tel que nous l'avions écrit. Nous nous excusons de cette erreur.

## En Bref

### Moins de deux ans pour inceste

**HULL (PC)** — Coupable d'inceste, d'attentats à la pudeur et de grossière indécence sur sa soeur de 15 ans, un individu de 24 ans, de Low, dans l'Outaouais, a été condamné, hier, à une peine de prison de deux années moins un jour. Cette sentence rendue par le juge Bernard Dagenais, de la Cour du Québec, est similaire à celle imposée plus tôt cette semaine au père de l'accusé, un homme de 50 ans, qui a avoué sa culpabilité à des actes similaires posés sur sa fille. Le fils a avoué avoir commis l'inceste sur sa soeur entre janvier 1985 et janvier 1988 en plus de s'être livré à des attentats à la pudeur et à des agressions sexuelles entre janvier 1981 et janvier 1987. Dans ses représentations sur sentence, le procureur de la Couronne, Me Gérard Larocque, a rappelé que l'adolescente de 15 ans se retrouvait aujourd'hui enceinte de 20 semaines sans que l'on puisse déterminer avec certitude qui, du père ou du fils, est responsable de la paternité. La sentence de prison s'accompagne d'une période de probation de trois années au cours de laquelle l'accusé, dont on ne peut divulguer l'identité, devra se soumettre à tous les traitements que nécessitent sa condition. Le fils de 24 ans s'était lui-même livré à la Sûreté du Québec pour les aviser de la situation qui régnait dans le milieu familial.

### Tué par un chauffard ivre ?

**QUÉBEC** — M. Stanley Alexandre Bell, 50 ans, de Charlesbourg, est mort sur le coup, peu après 21 h, jeudi, lorsque sa voiture est entrée en collision avec celle d'un individu de 33 ans, de Saint-Rédempteur, qui venait de brûler un feu rouge, à l'angle du boulevard Hamel et de la rue Plessis. Selon les premières constatations, le conducteur fautif, qui roulait à 120 km/h dans une zone limitée à 50 km/h, était en état d'ébriété. Une prise de sang a d'ailleurs été effectuée à l'hôpital afin de déterminer son taux d'alcool. Les résultats devraient être connus la semaine prochaine. La passagère qui accompagnait la victime, Mme Denise Thérien, 46 ans, également de Charlesbourg, repose pour sa part à l'hôpital de l'Enfant-Jésus dans un état jugé critique. L'appareil de désincarcération a été nécessaire pour la libérer du véhicule.

### Homme retrouvé mort

**LAC-SAINT-CHARLES** — Un homme de 51 ans a été retrouvé sans vie, vers 16 h 30, hier, dans une chambre du cabaret Chez Félix, du 1036, 1ère Avenue, à Lac-Saint-Charles. La victime, un citoyen de cette municipalité, habitait à cet endroit depuis quelques semaines. Il n'avait cependant pas été vu au cours des derniers jours. La Sûreté du Québec a révélé qu'une autopsie serait pratiquée aujourd'hui afin de déterminer les causes exactes de la mort. Le propriétaire de ce cabaret de danseuses nues n'a pu être joint hier pour apporter des éclaircissements à cette ténébreuse histoire.

### Descente

**QUÉBEC** — Les policiers de Québec et de la Sûreté du Québec semblent s'être fait une spécialité des « descentes » surprises dans les bars de Québec. Cette fois-ci, c'est le bar Le Causé, du 157, chemin Sainte-Foy, qui a été visité à 5 h, hier matin, par les forces de l'ordre. Trente et un clients se trouvaient sur place. L'un d'entre eux sera accusé de possession de stupéfiants. De son côté, le propriétaire sera accusé d'avoir opéré son établissement en dehors des heures inscrites à son permis.

### Policier accusé

**HULL (PC)** — Un policier à l'emploi de la Sûreté municipale de Gatineau a été formellement accusé de sodomie et d'agressions sexuelles sur un jeune garçon de 10 ans. Le policier, dont on ne peut divulguer l'identité en raison d'une ordonnance de non publication, a été amené en cour en fin d'après-midi jeudi pour répondre à deux plaintes de sodomie et trois d'agressions sexuelles. À la demande du procureur de l'accusé, Me Marino Mendo, le juge Bernard Dagenais, de la Cour du Québec, a consenti à ce que le policier soit soumis à un examen psychiatrique sommaire de trois jours. La Couronne représentée par le procureur chef du district judiciaire de Hull, Me Georges Benoit, s'est objectée à la remise en liberté provisoire du policier qui reviendra en cour lundi pour son enquête sur remise en liberté provisoire.

# DÉCÈS ET AVIS DIVERS

remerciements / memoriam / services anniversaires / funéraires

## 720 REMERCIEMENTS

**BOIS (Marie-Rose Litalien)** — Très touchés par votre amitié et votre sympathie, lors du décès de Mme Marie-Rose Litalien, épouse de feu Venelin Bois, décédée le 24 octobre 1988, ses enfants, petits-enfants, remercient sincèrement tous les parents et amis pour toutes les marques de sympathie témoignées soit par visites, offrandes de messes, affiliations de prières, envois de fleurs, dons et assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

### CARRIER (Eugène)



Mme Cécile Mercier Carrier et les enfants remercient sincèrement parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Eugène Carrier, survenu le 2 septembre 1988; soit par offrandes de messes, des dons, des visites ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

### CASTONGUAY (Réjeanne Ouellet)

Suite au décès de Madame Réjeanne Ouellet Castonguay de St-Éléuthère Pohenégamook, les familles Castonguay et Ouellet désirent remercier très sincèrement tous les parents, amis et connaissances qui leur ont témoigné des marques de sympathie, soit par offrandes de messes, fleurs et cartes de visites et assistance aux funérailles. Vous êtes priés de bien vouloir considérer ces remerciements comme personnels. Merci. Les Familles Castonguay et Ouellet

### DENIS (Arthur)

Les familles Lemelin et Denis remercient parents et amis pour sympathie, offrandes et prières à l'occasion du décès de M. Arthur Denis survenu le 2 novembre 1988. Considérer ces remerciements comme personnels. Gilberte Gaudin

### DERY (Pauline Langevin)



La famille Dery remercie sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de madame Pauline Langevin Dery, survenu le 16 septembre 1988, soit par offrandes de messes, affiliations de prières, envois de fleurs, cartes de sympathie, visite et assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

### DUPONT (Nérée)



Seigneur, rendez-lui en bonheur, près de vous, ce qu'il nous a donné en tendresse et dévouement. Cher(e)s ami(e)s, très sensibles à la chaleur de votre sympathie et au réconfort de votre amitié, alors que nous étions peinés, et très touchés par votre présence et vos paroles d'encouragement lors du décès de M. Nérée Dupont, survenu le 21 sep-

tembre 1988, soit par offrandes de messes, affiliations et assistance nombreuse aux funérailles. Merci du fond du cœur à tous les parents et amis pour l'aide reçue de toute sorte, cela a été d'une grande consolation pour nous. Que chacun trouve ici, l'expression de notre reconnaissance et considère ces remerciements comme personnels. Son épouse: Rose Dupont, sa fille: Micheline, son gendre: Marcel et leurs enfants.

### FORTIER (Huguette Villeneuve)



Les familles Fortier et Villeneuve, remercient sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mme Huguette Villeneuve, épouse de Jacques Fortier, survenu le 22 août 1988; soit par offrandes de messes, affiliations de prières, envois de fleurs, visites ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

### GAGNE (Georges-André)



M. et Mme Georges-Henri et Gabrielle Gagné remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné leur sympathie lors du décès de Georges-André Gagné, survenu le 10 octobre 1988. Si nos yeux ne le voient plus, nous trouverons toujours son affection qui chante en nous.

### GIRARD (Tancrede)



Son épouse Mme Simone Girard, sa fille et son gendre: M. et Mme Jean Turcotte (Micheline Girard), remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Tancrede Girard, survenu le 15 octobre 1988, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, envois de fleurs ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

### GOSSELIN (Jocelyne)



Les membres des familles Gosselin et Alain remercient tous les parents et amis qui ont témoigné leur sympathie lors de son décès survenu le 22 avril 1988.

### GRONDIN (Albert)



Mme Marie-Louise Doyon ainsi que ses enfants remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie soit par envois de fleurs, offrandes de messes, lors du décès de M. Albert Grondin survenu le 20 septembre 88. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

### GUENETTE (Jeannette)

Les membres de la famille Guenette remercient bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mlle Jeannette Guenette, survenu le 12 juin 1988, soit par offrandes de messes, visites et assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

### LAROCHELLE (Josaphat)

Mme Josaphat Larochelle et ses enfants remercient bien sincèrement parents et amis pour leurs témoignages de sympathie, messes, affiliations de prières, dons, assistance aux funérailles, lors du décès de M. Josaphat Larochelle, survenu le 18 octobre 1988. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

### LEHOUX (Hélène Grenier)

Sincères remerciements à tous les parents et amis, suite au décès accidentel survenu le 22 octobre 1988, de Mme Hélène Grenier Lehoux, âgée de 58 ans et de sa fille Mlle Nathalie Lehoux, âgée de 21 ans, de St-Elzéar de Beauce. Dans ses moments de profond chagrin, votre amitié nous a apporté réconfort et courage. Nous vous remercions de vos témoignages de sympathie soit par des offrandes de messes, fleurs, visites au salon, dons, cartes et assistance aux funérailles. Son époux Maurice Lehoux, sa fille Rachelle (Mario Fréchette), Bruno Marcoux (ami de Nathalie), ainsi que les familles Grenier et Lehoux. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

### LESSARD (Marguerite Grenier)

Les membres de la famille Lessard remercient sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mme Marguerite Grenier Lessard, survenu le 10 octobre 1988, soit par assistance aux funérailles ou offrandes de messes. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

### PARADIS (Jacques)

Mme Carmen Boucher Paradis et la famille remercient bien sincèrement tous les parents et amis, qui ont témoigné des marques de sympathie, lors du décès de M. Jacques Paradis, survenu le 25 juillet 1988. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

### LIRETTE (Amédée)



Les enfants de M. Amédée Lirette remercient tous les parents et amis qui ont témoigné leur sympathie lors de son décès survenu le 22 avril 1988.

### LUSSIER (J. Donat)

Son épouse Jeanne D'Arc Castonguay, tous ses enfants et petits-enfants remercient très sincèrement parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie par leur présence aux funérailles ou encore par l'envoi de cartes de condoléances, offrandes de messes, affiliations de prières, dons au fond de Recherche Scientifique de l'Université Laval, lors du décès de M. J. Donat Lussier, survenu le 19 août 1988. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

### MARTEL (Pierre)



Madame Louise Demers, ses filles, Christine et Pascale, ainsi que les membres des familles Martel et Demers, remercient bien sincèrement tous les parents, amis, compagnons et compagnes de bureau qui ont témoigné des marques de sympathie, lors du décès de Pierre, survenu le 10 octobre 1988. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

### NAPERT (Lydia Simard)



Très touchés par votre amitié et votre sympathie lors du décès de Mme Emile Napert, survenu le 1er septembre 1988, soit par offrandes de messes, affiliations de prières, bouquets spirituels, envois de fleurs, dons, visites et assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

### PAQUET (Lucien)



Les familles Paquet et Gagnon remercient sincèrement les parents et amis qui leur ont témoigné leur sympathie lors du décès de M. Lucien Paquet, époux de Marie-Louise Gagnon, survenu le 24 septembre 1988. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels et très sincères.

### PARADIS (Jacques)

Mme Suzanne Langlois-Ramacieri remercie bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Tony Ramacieri, survenu le 28 septembre 1988, soit par offrandes de messes, affiliations de prières, dons, télégrammes, ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

### PELLETIER (Emile)



Les inoubliables témoignages de vos condoléances, vos offrandes de messes, bouquets spirituels, envois de fleurs, visites au salon funéraire ou assistance aux funérailles m'ont touché jusqu'au fond du cœur. Vous avez été si nombreux à rendre hommage à mon mari, à manifester votre amitié et votre sympathie que je vous assure de ma gratitude, de celle de mes enfants, gendre et belles-filles, Carmelle (Ronald Pilote), Michel (Gisele St-Hilaire), Joseph-Marie (Kathleen Duffy) de North Fort Myers, Florida, de celle de mon fils adoptif Roger Roy et de mes petits-enfants, Chantal Pilote, Christian et Karen Pelletier ainsi que de la

reconnaissance des membres de la famille de mon mari et de la mienne.

Je remercie bien sincèrement le personnel infirmier du 4ième étage de l'Hôpital Jeffery Hale pour son dévouement.

Veuillez considérer ces remerciements comme vous étant adressés personnellement.

Mme Florence Pelletier

### PERRAULT (Champlain)

Toute la famille de M. Champlain Perrault, décédé le 22 octobre 1988, tient à remercier bien sincèrement parents et amis qui leur ont manifesté sympathie, appui et réconfort à cette occasion.

### RABY (Paul-André)



Les familles Raby et Thibault remercient sincèrement tous les parents et amis qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Monsieur Paul-André Raby, survenu le 1er septembre 1988, soit par offrandes de messes, affiliations de prières, bouquets spirituels, envois de fleurs, dons, visites et assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

### RAINVILLE (Léopold)



Très touchés et réconfortés par les marques de sympathie et d'amitié lors du décès de M. Léopold Rainville, son épouse Azéline, et son fils Fernand, tiennent à remercier sincèrement tous les parents et amis, pour leur présence, leurs offrandes, dons, messes, ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

### RAMACIERI (Tony)

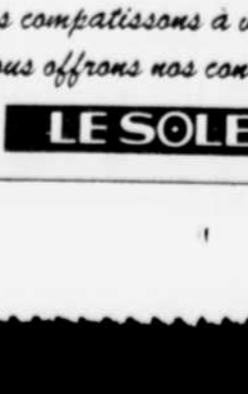
Suzanne Langlois-Ramacieri remercie bien sincèrement tous les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Tony Ramacieri, survenu le 28 septembre 1988, soit par offrandes de messes, affiliations de prières, dons, télégrammes, ou assistance aux funérailles. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

### ROY (Cécile Pouliot)



Les membres des familles Pouliot et Roy remercient sincèrement tous les parents et amis qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mme Georges-A Roy, survenu le 6 septembre 1988, soit par offrandes de messes, affiliations de prières, dons, visite ou assistance aux funérailles. A tous un cordial merci

### BEDARD (Gabrielle Lefebvre)



Le jeudi 17 novembre 1988, à 19h15, en l'église St-Charles Borromée de Charlesbourg, sera célébré le service anniversaire de Mme Gabrielle Lefebvre Bedard, épouse de feu Léo Bedard. Merci aux parents et amis qui s'uniront à la famille pour cette célébration.

### TARDIF (Gerard)



La famille Tardif remercie chaleureusement tous les parents et amis qui ont témoigné de près ou de loin des marques de sympathie lors du décès de Gerard Tardif, survenu le 24 septembre 1988. Merci pour tous ces témoignages de réconfort.

### THIBAUT (Leandrus)

Mme Jeannette Thivierge Thibault et les membres de la famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont témoigné leur sympathie lors du décès de Monsieur Leandrus Thibault survenu le 22 septembre 1988, soit par offrandes de messe, affiliations de prières ou assistance au service religieux le 24 septembre en l'église St-Thomas de Montmagny. Soyez assuré de notre profonde gratitude. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

## 725 SERVICES ANNIVERSAIRES

### AUGER (Germaine Castonguay)



Maman, un an déjà que tu nous as quittés, ton souvenir restera à jamais gravé dans nos cœurs. Le dimanche 20 novembre 1988, à 11h, en l'église de Ste-Croix, sera célébrée une messe anniversaire à la mémoire de Mme Germaine Auger, épouse de feu Bernard Auger. Parents et amis sont invités à y assister. Merci à tous ceux et celles qui s'uniront à nous par leur présence et leurs prières.

### BARNABE (Armand)



Le samedi 12 novembre 1988, à 17h, en l'église St-Denis, Ste-Foy, sera célébrée une messe anniversaire à la mémoire de M. Armand Barnabe, époux de feu dame Bernadette Dion. Parents et amis sont invités à se joindre à nous pour cette célébration.

### CHABOT (Simon)



Le dimanche 13 novembre 1988 à 17 heures, en l'église St-Sacrement, Québec, sera célébrée une messe anniversaire en mémoire de Monsieur Armand Chabot, époux de Mme Lucienne Langlois. Sincères remerciements aux parents et amis qui s'uniront à la famille pour cette célébration eucharistique.

### CHABOT (Armand)



Le dimanche 13 novembre 1988 à 17 heures, en l'église St-Sacrement, Québec, sera célébrée une messe anniversaire en mémoire de Monsieur Armand Chabot, époux de Mme Lucienne Langlois. Sincères remerciements aux parents et amis qui s'uniront à la famille pour cette célébration eucharistique.

### BELANGER (Marie Pare)



Le samedi 19 novembre 1988, à 15h, en l'église Saint-Vallier de Bellechasse, sera célébrée une messe anniversaire à la mémoire de Madame Marie Pare, épouse de feu Monsieur Albert Belanger. Merci aux parents et amis qui se joindront à la famille pour cette célébration.

### CANTIN (Donat)



Le dimanche 20 novembre, en l'église Notre-Dame de Charny, à 10h, sera célébrée une messe anniversaire à la mémoire de M. Donat Cantin, époux de feu Mme Anne-Marie Turcotte. Merci à tous ceux qui se joindront à la famille pour cette célébration.

### CARRIER (Émerina Levine)

Le samedi, 19 novembre 1988, à 19h, en l'église Notre-Dame de Lévis, sera célébrée une messe anniversaire à la mémoire de Mme Emerina Levine, épouse de feu Adéodat Carrier. Merci à tous ceux et toutes celles qui assisteront à cette célébration.

### CHABOT (Armand)



Le dimanche 13 novembre 1988 à 17 heures, en l'église St-Sacrement, Québec, sera célébrée une messe anniversaire en mémoire de Monsieur Armand Chabot, époux de Mme Lucienne Langlois. Sincères remerciements aux parents et amis qui s'uniront à la famille pour cette célébration eucharistique.

### CHABOT (Simon)

Le dimanche 13 novembre 1988 à 17 heures, en l'église St-Dominique sera célébrée une messe anniversaire pour M. Simon Chabot. Parents et amis sont invités à y assister.

### DAVID (Luc)

A la mémoire de feu Luc David, son épouse Linda Hains et ses enfants Geneviève et Valérie feront chanter une messe anniversaire le dimanche, 13 novembre 1988, à 11h à l'église du Lac St-Charles. Merci à ceux et celles qui se joindront à nous pour cette célébration.

### DEBARD (Gabrielle Lefebvre)



Le jeudi 17 novembre 1988, à 19h15, en l'église St-Charles Borromée de Charlesbourg, sera célébré le service anniversaire de Mme Gabrielle Lefebvre Bedard, épouse de feu Léo Bedard. Merci aux parents et amis qui s'uniront à la famille pour cette célébration.

Le mardi 15 novembre 1988, à 19h15, en l'église Saint-Charles-Borromée de Charlesbourg, un service anniversaire sera célébré à la mémoire de Monsieur Arthur Fecteau qui est toujours présent dans le cœur et les pensées de son épouse, de sa fille et gendre et petits-fils. Un merci sincère aux parents et amis qui s'uniront à nous pour cette célébration.

### GIGUERE (Denise Martineau)

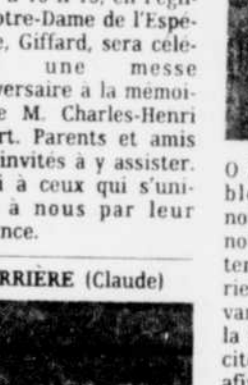
Le samedi 19 novembre 1988 à 19 heures, en l'église St-Nicolas sera célébrée le service anniversaire de Mme Denise Martineau Giguere. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

### HEBERT (Charles-Henri)



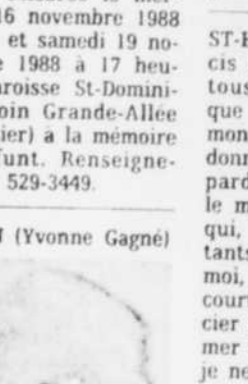
Cher papa chéri, cher grand-papa, déjà un an depuis cette cruelle séparation. Finie pour vous la souffrance, mais n'oubliez pas que pour nous, jamais on ne vous oubliera. A chaque instant de la vie, il y a un souvenir qui nous rappelle quel bon père et grand-père vous avez été pour nous. Protégez votre famille comme vous l'avez toujours fait. Veillez sur nous. Le samedi 12 novembre 1988, à 19h15, en l'église Notre-Dame de l'Espérance, Giffard, sera célébrée une messe anniversaire à la mémoire de M. Charles-Henri Hébert. Parents et amis sont invités à y assister. Merci à ceux qui s'uniront à nous par leur présence.

### LAFERRIÈRE (Claude)



Décédé le 16 novembre 1984. Que les âmes des fidèles défunts reposent en paix, par la miséricorde de Dieu, Amen. Messe célébrée le mercredi 16 novembre 1988 à 7h30 et samedi 19 novembre 1988 à 17 heures, paroisse St-Dominique (coin Grande-Allee et Cartier) à la mémoire du défunt. Renseignements: 529-3449.

### POULIN (Yvonne Gagné)



Le dimanche 13 novembre 1988 à 10h30 en l'église St-François d'Assise de Québec une messe anniversaire sera célébrée à la mémoire de Mme Yvonne Gagné Poulin. Parents et amis sont invités à y assister.

## DÉCÈS

Communiqué avec votre directeur de funérailles qui nous fera parvenir vos avis de décès. Le Soleil fait parvenir à la famille une reproduction souvenir de chaque parution d'un avis de décès.

## 790 AUTRES SERVICES

Cartes de remerciements Lelièvre Ass. 664-1558

## 795 MONUMENTS

GRANT J.D. INC. 1105 ST-VALLIER O. QUÉBEC (Près du cimetière). 527-9654

THERIAULT & FILS 710, 1ère Avenue, Québec. 524-1561.

### VILLENEUVE (Paul-Henri)



Le samedi 19 novembre 1988, à 15h, en l'église Notre-Dame-des-Laurentides sera célébré le service anniversaire de M. Paul-Henri Villeneuve et Mme Beatrice Villeneuve Villeneuve. Merci à tous ceux qui s'uniront à nous pour cette célébration.

### VILLENEUVE (Beatrice Villeneuve)



Le samedi 19 novembre 1988, à 15h, en l'église Notre-Dame-des-Laurentides sera célébré le service anniversaire de M. Paul-Henri Villeneuve et Mme Beatrice Villeneuve Villeneuve. Merci à tous ceux qui s'uniront à nous pour cette célébration.

## 760 FAVEURS OBTENUES



O Dieu qui êtes admirable dans vos Saints, nous vous demandons de nous accorder par l'intercession de Mère Marie Leonie, la Fidele Servante de la Ste-Famille la faveur que nous sollicitons... afin qu'elle soit glorifiée dans l'église et que nous soyons portés à imiter ses vertus, par Jésus-Christ Notre Seigneur. Amen. Grands remerciements pour faveur obtenue. Un Pater, un Ave, un Gloria. J.G.M.

## REMERCIEMENTS au St-Esprit pour faveur obtenue avec promesse de publier. A.R.

REMERCIEMENTS à Raoul B. pour faveur obtenue avec promesse de publier. S.R.A.

ST-ESPRIT qui m'éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait et qui, dans tous les instants de ma vie, es avec moi, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confier encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même et malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde envers moi et les miens. (La personne ne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les trois jours, la grâce demandée sera obtenue même si elle pouvait paraître difficile. Faire publier aussitôt la grâce obtenue sans dire la demande: au bas, mettre les initiales de la personne exaucée.) M.G.B.

**FLEURISTE**  
 QUÉBEC  
 185 ST-JEAN  
 692-3831  
 1207 ST-VALENTIN  
 523-1947  
 234 ST-VALLIER OUEST  
 522-2153  
 STE-FOY  
 3440 QUATRE-BOURGEOIS  
 653-6847  
 Dimanches et fêtes: 523-1947

Nous compatissons à votre deuil et vous offrons nos condoléances  
**LE SOLEIL**

DEPUIS 25 ANS  
 Cartes mortuaires et de remerciements  
 SERVICE À DOMICILE  
 GRATUIT 837-8868  
 QUÉBEC-RIVE-SUD ET MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES

# Fêter nos 22 ans

avec **HEAD** **TYROLIA** **K2**

# C'est au Max!

Skis Head Radial carbon ou K2 UVX

**289,99\$**

Ensemble alpin intermédiaire

- Skis Head Fiero
- Fixations Tyrolia, modèle 230
- Bâtons Ultra

**269,99\$**

Ensemble alpin avancé

- Skis Head Sonic ou K2 RX Sport
- Fixations Tyrolia, modèle 470D
- Bâtons Head

**299,99\$**

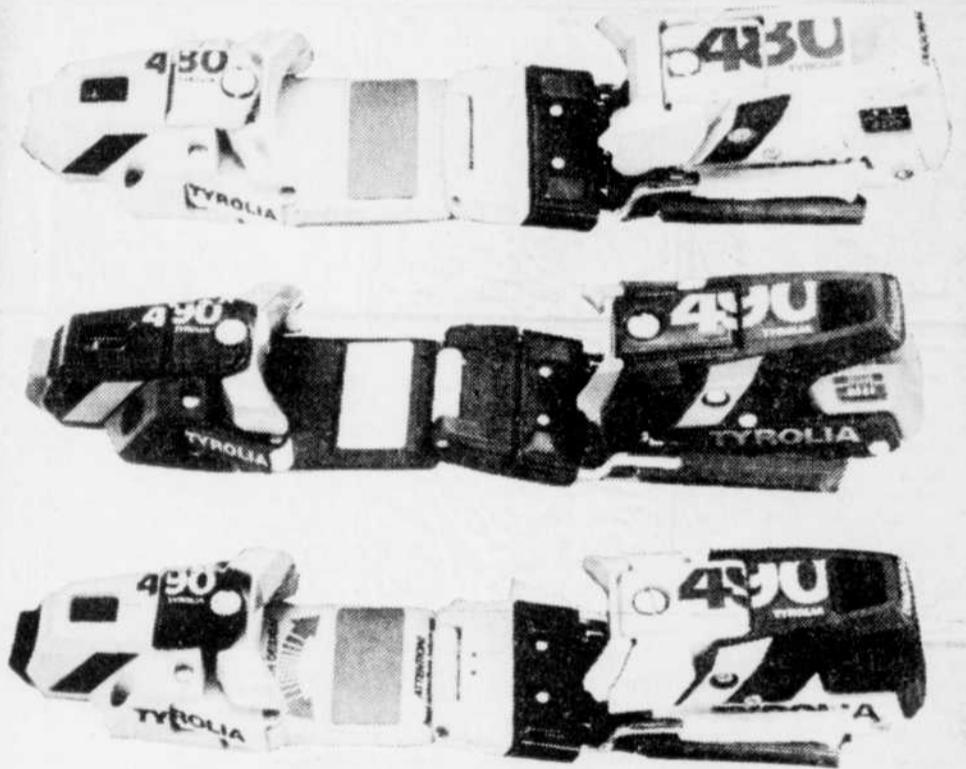
Skis Head Elegance

pour femmes seulement

**169,99\$**

**K2 KVC Comp**  
Réaction instantanée aux moindres exigences du skieur, avec moins d'effort et une plus grande maîtrise.

Skiez en toute confiance avec le système **TOTAL DIAGONAL** exclusif à **TYROLIA**



**HEAD RACING**

Depuis 22 ans, André Lalonde Sports offre aux skieurs le maximum d'expertise avec son service d'entretien et d'aiguillage des skis le plus perfectionné qui soit. Nos ateliers préparent les skis selon le procédé de ponçage à la courroie ou à la pierre "Micro-Racing-Finish" de Wintersteiger.

**micro-racing-finish**

**WINTERSTEIGER**  
division sports

**HEAD RADIAL RACING SL.**

Le ski de slalom spécial. Noyau bois trapézoïdal. Le CAD-CAM AIR CHANNEL CONCEPT permet une réduction sensible du poids du ski et augmente sa flexibilité. Ses deux boîtes de torsion (une en fibre de verre, une en TWARON) le rendent nerveux, agressif et très résistant à la torsion. La boîte de torsion en TWARON absorbe efficacement les vibrations.

**HEAD TYROLIA K2**

Magasins participants seulement

Prix en vigueur jusqu'au 19 novembre 1988 ou jusqu'à épuisement des stocks. Photos à titre indicatif seulement.

Lundi au mercredi  
Jeudi et vendredi  
Samedi

9 h 30 à 17 h 30  
9 h 30 à 21 h  
9 h 30 à 17 h



**André Lalonde Sports**



**POUR LE MAXIMUM**

**QUÉBEC**

Charlesbourg  
622-1099  
Ste-Anne-de-Beaupré  
827-4556  
Ste-Foy  
658-0010

**RÉGION MÉTROPOLITAINE**  
Greenfield Park 465-8090  
Mont-Saint-Sauveur 1-227-4671/871-0101  
Pointe-Clair 694-0430  
Rosemont 374-7333  
Montréal 875-8815  
Laval 668-7323  
Valleyfield 373-1435  
Repentigny 582-1123

OUTAOUAIS	LANAUDIÈRE	MAURICIE	CANTONS-DE-L'EST	SAGUÉNAY/LAC ST-JEAN	BAS-DU-FLEUVE
Ottawa 231-5403	Joliette 759-7152 Val St-Côme 883-0321	Grand-Mère 538-0011 Trois-Rivières 373-2622	Drummondville 477-0442 Sherbrooke 564-6602 Magog 847-1263	Victoriaville 758-1403 Alma 668-6564	Rimouski 722-0222
			Granby 375-1929		

**NOUVEAUX MAGASINS**

Laval 682-9669	Terrebonne 964-1055
Montréal-Nord 325-1001	Rosemère 437-0570
Ville-Mont-Royal 340-3333	St-Jean-sur-Richelieu 348-7771
Mont-Avila 1-227-4671/871-0101	St-Eustache 491-7277
Vallee-Jonction 253-5031	Chicoutimi 696-2018